

N.B. Voici une transcription verbatim de l'interprétation française de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA tenue le 15 novembre 2018. La transcription est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise du procès-verbal de la réunion sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

Transcription verbatim

Réunion du Conseil de fondation de l'AMA Le 15 novembre 2018, Bakou, Azerbaïdjan

La réunion débute à 8 h 30.

1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs

LE PRÉSIDENT : Mesdames et Messieurs, bonjour. Je vous souhaite la bienvenue. Comme lors de la réunion du Comité exécutif de la veille, je commence cette journée avec le cœur lourd en me souvenant de mon cher collègue, Patrick Baumann, qui est décédé subitement le 14 octobre alors qu'il assistait aux Jeux olympiques de la jeunesse à Buenos Aires. Je suis sûr de pouvoir parler au nom de tous si je vous dis que Patrick était hautement admiré et respecté. Patrick était un homme extrêmement intègre et un administrateur sportif de très grand calibre avec un avenir brillant. Je tiens à rendre hommage à sa grande contribution aux sports et à son engagement en faveur de l'Agence mondiale antidopage et à l'antidopage. Il ne fait aucun doute que nous subissons une très lourde perte. Au nom de l'AMA, j'ai transmis les condoléances à Patricia l'épouse de Patrick et à ses amis et à ses collègues. Je voudrais que nous nous levions pour observer une minute de silence. Je vous remercie.

Ce n'est pas un changement profond à l'ordre du jour, mais nous avons invité le ministre Asimov pour qu'il prenne la parole en début de la réunion. Comme toujours, ces réunions ne cessent de grandir, je ne vois presque plus le bout de la table. Si quelqu'un souhaite prendre la parole, merci de lever votre panneau de façon à ce que je puisse vous voir. Pour ce qui est de la liste de présence, je voudrais faire état de quelques nouveaux membres. Le président Jan Dijkema qui représente les fédérations d'hiver, Gerardo Fajardo assiste ici pour la première fois. Le CIO a changé de représentant nous accueillons Jiri Kejval, qui siège pour le CIO, Nenad Lalovic qui occupe le siège de l'ACFIS jusqu'à la fin de l'année puisqu'il s'agissait du décès de Patrick Baumann. Nous avons des suppléants, M. Bindra qui représente Kirsty Coventry, Clayton Cosgrove qui est suppléant de son ministre M. Robertson et Andrew Godkin est suppléant de la ministre Bridget MacKenzie, Jean Larue est suppléant de la ministre Mondon des Seychelles. M. Mohamed a présenté ses excuses dans le cas contraire il aurait représenté le Kenya. Orlando Reyes est suppléant de Ernesto Lusena de Colombie et Mme. Agnes Tjongarero qui est suppléant de M. Uutoni de Naimibie.

À titre personnel je salue le ministre Tomoko Ukishima du Japon qui a siégé au conseil en 2009 et Tomoko je suis ravi de vous voir parmi nous.

- 1.1 Divulgence des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT: Je vais faire passer la liste de présence qui va passer d'une personne à l'autre autour de la table. À ce stade je souhaite savoir si quelqu'un a des conflits d'intérêts sur l'un ou l'autre point inscrit à l'ordre du jour, auquel cas ce serait le moment de le faire savoir.

2. Procès-verbal de la réunion précédente – 17 mai 2018 à Montréal

LE PRÉSIDENT: En l'absence de déclaration de conflit d'intérêts, je vous indique que vous avez reçu bien à l'avance le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil de fondation que nous avons tenu en date du 17 mai à Montréal. Est-ce que ce procès-verbal appel des demandes d'amendements si ce n'est pas le cas nous allons l'approuver et je vais le signer à la fin de cette séance. Merci.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation tenue le 17 mai 2018 est approuvé.

3. Rapport du directeur général

LE PRÉSIDENT: Poursuivons, point 3. Rapport du directeur général, Olivier à vous.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci, Craig et bonjour à tous. Mon rapport au Conseil couvre comme d'habitude les résumés des discussions de la veille au niveau du Comité exécutif et de ce fait je commencerai par ce point avant de passer à d'autres sujets. L'exécutif d'hier a commencé par une déclaration de la part du président de l'AMA rappelant à tous les membres de l'exécutif la nécessité de collaborer et de la nécessité de se respecter mutuellement et de la nécessité de respecter les décisions prises par cette organisation et ce de façon démocratique à la suite d'un débat ouvert. Le président a vivement regretté la campagne organisée qui a eu lieu au cours de ces dernières semaines à l'encontre de notre organisation et plus particulièrement il a mentionné le sommet organisé à Washington DC où un certain nombre d'invités choisis avaient été invités, tous étant contre le Comité exécutif à l'égard de la Russie. La déclaration du président a vivement été soutenue par un certain nombre d'interventions de la part des pouvoirs publics et du Mouvement olympique. Puis nous sommes lors de la réunion passée aux allégations de comportements inacceptables lors de la réunion du Comité exécutif du mois de décembre, ces attitudes ont été discutées de façon approfondie et dans le cadre des discussions les constatations d'un examen indépendant demandé par l'AMA, mais mené à bien par une société extérieure spécialisée en la matière, ont été présentés. Ces constatations n'ont pas permis de conclure qu'il y ait eu véritablement allégations et le Comité exécutif s'est mis d'accord que malgré le caractère grave des allégations une deuxième phase devrait intervenir de façon à permettre au grand nombre de personnes d'être interviewé de façon à ce que les questions puissent être clôturer de façon satisfaisante. Cela va se faire et un rapport complémentaire sera présenté au Comité exécutif dès que possible.

Pour ce qui est de l'enquête plus large, celle-ci a également été discutée par le Comité exécutif qui n'a pas conclu. Il fallait maintenant sur la base des informations disponibles conclure. Ceci étant il a été décidé qu'un conseil juridique serait sollicité même si une lettre de l'avocat a été reçue 48 heures auparavant sur ce sujet. Le Comité exécutif ensuite s'est penché sur un certain nombre de décisions et a décidé de différer l'adoption des standards internationaux pour les laboratoires de façon à permettre d'autres consultations de façon à prendre une décision au mois de mai. L'exécutif a adopté certains changements notamment en ce qui concerne les équipements de collecte d'échantillons et des critères minimums auxquels il faut satisfaire au niveau de ces équipements. Vous vous souviendrez que ceci se rapporte à ce qui s'est passé avant les Jeux olympiques de Corée, où nous avons eu des problèmes avec l'un des fabricants. D'où l'importance d'avoir un niveau minimum de qualité. Et voilà précisément ce qui est fait au niveau de ce standard.

Pour ce qui est de la conformité, les recommandations du Comité de révision de la conformité ont été adoptées par le Comité exécutif, les allégations de non-conformité portent sur le Nigéria ainsi que sur la Fédération internationale de gymnastique qui a 4 mois pour mettre ses affaires en ordre.

Le Comité exécutif a adopté certains changements au TDSSA y compris la mise en œuvre du passeport biologique des athlètes en matière de gestion dans tous les sports et disciplines qui conformément à la norme implique plus de 30% de tests pour les agents stimulateurs de la l'érythropoïèse.

Les sciences sociales bourses de recherche ont été décidées, 6 projets se sont vu confier des subventions de l'ordre de 209,000\$, chaque projet de l'ordre de 20,000\$ à 75,000\$.

La révocation du laboratoire de Bogota a également été décidée, mais en même temps il a été approuvé que tant le laboratoire de Bogota que celui de Lisbonne seraient prioritaires en vue d'une accréditation et ce processus va commencer. Le laboratoire du Kazastan a été approuvé comme étant un laboratoire candidat.

Enfin un certain nombre de documents techniques ont été approuvés. Je ne passerai pas en revue les détails, mais les principaux portent sur les limites des décisions.

Le Comité exécutif a également formulé un certain nombre de recommandations sur des questions qu'il vous appartient aujourd'hui d'examiner pour décisions. La recommandation la plus importante est la recommandation qu'il va falloir que vous adoptiez à savoir les réformes de gouvernance qui vous seront présentées dans quelques instants. Une autre recommandation visait à adopter les règles électorales, toutefois, de par l'inclusion des critères d'indépendance qui font partie de l'option une, mais avec l'exclusion du Comité des nominations, tel que proposé pour l'instant. Julien vous donnera les explications voulues lorsque nous parviendrons à ce point de l'ordre du jour. Le Comité exécutif n'a pas recommandé l'adoption des règles de conduite qui figurent également dans vos dossiers, ceci sera également discuté plus tard dans la journée.

Le Comité exécutif a recommandé formellement l'adoption du Comité exécutif de l'an prochain, vous avez la liste sous vos yeux, pour 2019.

Enfin l'exécutif recommande l'adoption du budget 2019 qui vous est présenté ainsi que la nomination de Price Water House Cooper pour une nouvelle année en tant qu'auditeur de l'agence, étant donné que l'année prochaine nous allons lancer un appel d'offres pour les services d'audit.

Voilà qui résume les discussions d'hier. Permettez-moi d'ajouter quelques éléments. Vous trouverez dans votre dossier mon rapport et en tant que membre du conseil vous avez également mon rapport de la réunion du mois de septembre. Permettez-moi de dire d'emblée que j'insiste sur le fait que ce n'est pas une surprise que pour la gestion et vu sous l'angle du personnel, depuis notre dernière réunion nous n'avons pas vécu une période facile qui nous aurait permis de nous concentrer sur l'antidopage. En effet, les attaques permanentes, dont l'organisation a été l'objet, nous ont obligés à être davantage réactifs au lieu de pouvoir travailler sur nos activités habituelles. Je dois dire que vu sous l'angle du personnel et de nombreuses personnes qui travaillent avec dévouement au sein de notre organisation de façon à faire avancer l'antidopage, ces membres du personnel se sont trouvés très découragés et fortement stressés au sein de l'organisation. J'espère que dorénavant nous pourrions nous concentrer sur les véritables activités d'antidopage. Malgré tout ceci, beaucoup de choses ont été faites, mais je mentionnerai ici simplement ce qui s'est passé au cours de ces dernières semaines.

En effet, vous aurez peut-être vu, où vous le verrez dans le rapport juridique, nous avons gagné une affaire importante au niveau du TAS. Il s'agit de Monsieur Bruyneel qui a fait l'objet de litiges, il était le directeur de Lance Armstrong. Ceci ne se serait jamais produit sans la participation de l'AMA.

Nous avons également organisé un symposium couronné de succès portant sur l'éducation à Pékin et grâce à nos amis chinois qui nous ont beaucoup aidés et merci également aux autres organisations qui ont participé à ce séminaire sur l'éducation. Vous aurez un rapport exhaustif qui vous sera présenté un peu plus tard. Ce séminaire a été couronné de succès et fort bien accueilli par tous les présents. Le président a assisté également à cette réunion.

Nous avons également organisé à Rome cette fois, et merci à nos amis italiens pour leur aide, un symposium sur le passeport biologique des athlètes une réunion scientifique de haut niveau, extrêmement bien accueilli et avec des réactions très positives, qu'il s'agisse des fédérations, des ONAD, milieux scientifiques, des laboratoires, etc. Et tout ceci s'est avéré extrêmement positif.

Nous avons continué à travailler intensément sur le Code, comme vous aurez pu le constater à la lumière de la documentation qui vous a été remise. La révision du Code et des standards se poursuit. C'est une activité prioritaire aboutissant à la conférence mondiale de l'année prochaine.

Vous aurez une mise à jour en ce qui concerne les progrès d'ADAMS les athlètes ont reçus une mise à jour lors de la réunion d'il y a deux jours et je crois que beaucoup de progrès ont été faits en la matière, et ce à la satisfaction des athlètes.

Les enquêtes se poursuivent et nous sommes très actifs sur ce front. Donc beaucoup de choses se passent, beaucoup de bon travail a été fait, j'espère véritablement que nous continuerons d'aller dans cette direction.

Avant de passer à vos questions, permettez-moi encore d'aborder la question du plan stratégique de façon à vous informer de ce que nous avons. Une discussion sur ce point lors de la dernière réunion du Comité exécutif aux Seychelles fondés sur les leçons que nous avons tirées de l'expérience russe et du fait que après avoir terminé cette première phase de la révision de la gouvernance c'est le moment où nous devrions nous pencher sur la révision de notre plan stratégique et pour non seulement une nouvelle stratégie, mais également analyser les clivages en consultation avec les parties prenantes de façon à voir ce que nous pouvons faire mieux encore ou ce que nous n'avons peut-être pas fait. Ainsi qu'une analyse des risques et nous poursuivons les discussions avec les différentes sociétés de consultance. Voilà Monsieur le Président j'en suis ainsi à la fin de mon rapport et j'attends volontiers vos questions.

LE PRÉSIDENT : Vous savez quelques instants avant les questions je suis ravi d'accueillir le ministre Monsieur Asimov. Monsieur Asimov, merci de prendre la parole.

M. ASIMOV : Monsieur Craig Reedie, Monsieur le Président, membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation, Mesdames et Messieurs, je suis absolument ravi de vous accueillir vous tous à Azerbaïdjan à l'occasion du Comité exécutif et de la réunion Conseil de fondation. Il n'est pas habituel qu'une telle grande manifestation internationale se tienne dans la capitale Bakou d'Azerbaïdjan. Nous avons les 4^e Jeux olympiques, les jeux islamiques, le Grand prix de formule 1, les Championnats d'Europe et du monde, ils se sont sentis ici à l'aise et vous pouvez apprécier l'importance de ce que vous faites.

C'est un exemple de constater que le gouvernement d'Azerbaïdjan attache beaucoup d'importance au développement des sports et des sports intègres. Nous sommes fiers de mettre en place un antidopage clair sur les principes d'indépendance et d'équité. J'exprime ma gratitude à l'équipe de l'AMA pour toute l'aide fournie à l'Agence d'Azerbaïdjan, dans le courant de son processus de développement des capacités. Je remercie l'AMA pour l'excellente aide dont nous avons bénéficié. Nous veillerons à ce que l'intégrité en sport soutenue par notre gouvernement soit également étendue à toute la collectivité sportive, étant entendu que la protection des sports intègres et des athlètes intègres est essentielle. Je suis fermement convaincu que la meilleure façon de gérer les problèmes c'est l'éducation.

Nous devons en effet sensibiliser la population à l'antidopage et faire des efforts pour couvrir une collectivité plus large et toutes les parties prenantes. Nous sommes heureux de constater les améliorations étant donné que nous nous attachons à la promotion des sports intègres. Notre priorité est de protéger l'intégrité du sport en nous assurant que les athlètes propres aient la possibilité de concourir sur un terrain de jeux équitable. La meilleure chose est de la faire en coopération et partenariats.

Le Comité exécutif et le Conseil de fondation à Bakou sont une plateforme pour partager des idées novatrices et de nouvelles visions. Ces idées et visions aideront à accroître le niveau de la promotion des sports intègres. Je vous souhaite plein succès dans vos délibérations et je suis absolument ravi de vous accueillir dans mon pays l'Azerbaïdjan. Merci de votre attention.

LE PRÉSIDENT: Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, merci beaucoup aussi de toute votre aide que vous nous avez prodiguée à la tenue de cette organisation. Merci aussi de la chaleur de votre accueil et merci aussi de l'invitation d'hier soir qui a été fort agréable et les deux jours ici sont très passionnants. Alors est-ce que vous avez des questions pour revenir à nos moutons, pour le directeur général, questions concernant son rapport. C'est vraiment un test pour mes yeux. Monsieur Cosgrove.

M. COSGROVE : Merci Monsieur le Président, j'espère que vous prendrez mes remarques dans l'esprit de vos remarques initiales, c'est-à-dire dans un esprit constructif, et nous rendons hommage aussi à Patrick Baumann, et nos condoléances à sa famille. Pour ce qui est de ce rapport d'enquête dont le directeur général a fait mention, je voudrais dire les choses suivantes. Le rapport n'est pas complet et inapproprié, il devrait être retiré pour les raisons suivantes. D'abord, le mandat de l'AMA cette société était uniquement pour un examen de la transcription. La société n'a pas été demandée à entendre des personnes impliquées dans cette affaire ce qui doit être une violation de la justice naturelle. Donc toute remarque qui a été faite au micro n'a pas été considérée. Le directeur général dit qu'il n'y avait pas assez de temps pour entendre toutes ces personnes. La société a été engagée le 16 octobre et a fait un rapport le 7 novembre, 22 jours plus tard. À mon avis il y aurait eu assez de temps pour au moins entendre la personne qui a fait la plainte et toutes autres questions et personnes. Le directeur général a aussi dit que la plaignante a demandé au directeur général si elle pouvait faire des commentaires et n'a pas demandé à être entendu par la société. La société ne peut pas confirmer si oui ou non y a eu du

harcèlement ou ridiculisation pendant cette réunion ni pouvait confirmer que les échanges pendant le comité étaient caractérisés comme du harcèlement ni que les remarques auraient pu causer du tort à Madame Scott.

Mais étrangement, la société a confirmé d'autres choses qui ne pouvaient pas être confirmées non plus, c'est-à-dire que l'AMA était libérée de tous soupçons puisque les remarques ne ridiculisaient pas Madame Scott. L'AMA essaie maintenant rétrospectivement de permettre une audience de toutes les personnes concernées pour conclure la cause de manière satisfaisante. Donc les personnes maintenant ont la possibilité de se faire entendre, ce qui est un peu bizarre du point de vue juridique. Le directeur général nous a informés que l'AMA va demander des conseils juridiques puisque Madame Scott a engagé un avocat pour faire une enquête sur ses plaintes de harcèlement et de ridiculisation. Hier moi-même et la vice-présidente avons signalé que le directeur général a donné des informations par son staff aux médias concernant cette situation et a indiqué que l'AMA était libérée de tous soupçons. À mon avis cette réaction a donné une impression unilatérale et a mis l'AMA en danger. Je réitère ma demande que le rapport soit retiré et que la demande de Madame Scott pour une enquête ouverte et indépendante soit reprise. Comme vous l'avez dit justement, ceci doit résoudre tous les problèmes et la situation et devrait renforcer l'AMA comme institution ce qui est le but de tous ces efforts.

M. KEJVAL : Je ne connais pas ce rapport, je ne l'ai pas vu, ce n'est pas un rapport qui a été diffusé aux membres du Conseil de fondation est-ce que ça concerne le CF? Est-ce que cela a été discuté hier lors de la réunion du Comité exécutif? Est-ce qu'il y a une conclusion? Est-ce que la conclusion était unanime? Est-ce qu'elle a eu un vote? Est-ce qu'il y a eu des abstentions? On devrait être informé un peu plus dans le détail, je n'ai pas connaissance de ce rapport. Je sais qu'il y a eu un rapport, mais on ne l'a pas reçu, je n'ai pas pu le lire donc je n'ai pas pu me renseigner.

LE PRÉSIDENT: Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole? Monsieur Pound.

M. POUND : Merci Monsieur le Président, si j'ai bien compris, la politique de l'AMA veut que tout harcèlement soit défendu et refusé. Et c'est une très bonne politique, en tout cas je ne connais pas un climat ou une ambiance de harcèlement à l'AMA. Tout ce qui aurait pu se passer lors de la première étape de cette enquête à l'interne est autre chose. Si j'ai bien compris, il y a une société indépendante qui a été demandée pour faire une enquête, qui est connue pour son indépendance. Cette société a fait une enquête, sur la base de l'évidence existante, des preuves existantes et a fait son rapport intérimaire peut-être et a conclu à l'absence de harcèlement. Ce n'est pas la fin de la situation, et je crois que l'AMA a très justement et correctement décidé de ne pas mener cette enquête elle-même. Elle a mis à la disposition de l'unité qui fait cette enquête toutes preuves existantes, bien sûr s'il y a d'autres renseignements, s'il y a d'autres personnes témoins qui étaient présentes lors de cette réunion elles devraient être entendues c'est tout à fait correct. Mais il ne faut pas tirer des conclusions de ce qui s'est réellement passé sur la base des connaissances à ce stade. Je crois qu'il est très prudent, c'est une action très prudente de la part de l'AMA de se faire assister par un conseil juridique si des allégations, des plaintes lui ont été adressées. Ces procédures doivent être mises en place et le but de cela c'est de trouver toutes les preuves d'éclaircir la situation. Donc je crois qu'il faut laisser faire le travail par les juristes, laisser la procédure évoluer et arriver à une conclusion. Mais pour nous il est très important de dire que notre organisation ne tolère pas le harcèlement ou l'intimidation.

M. DIAZ: Merci, Monsieur le Président, je voudrais simplement ajouter une remarque, je sais que le directeur général et notre collègue Philippe d'Europe vont nous donner des réponses comme Monsieur Paont a dit, cette situation a été prise très au sérieux et comme autorités publiques nous prenons aussi au sérieux ces plaintes, et nous savons que l'AMA et la direction ont pris des décisions immédiatement et ont externalisé cette enquête à une société indépendante. Donc en tant qu'autorités publiques nous ont demandé une deuxième étape de cette enquête et cela a été approuvée unanimement hier. C'est un très bon exemple comme Monsieur Pound l'a dit que nous attendons maintenant le résultat de la fin de cette enquête.

LE PRÉSIDENT: D'autres personnes? Monsieur Erdener.

LE PROFESSEUR ERDENER: Oui je suis tout à fait d'accord avec les déclarations faites par mes deux collègues Monsieur Pound et Monsieur Diaz. Nous avons eu une très longue discussion hier pendant la réunion du Comité exécutif et nous sommes arrivés à un accord de principe ensemble avec une très grande majorité en faveur de cette décision. L'enquête continue se poursuit et à notre avis il ne faut plus continuer cette discussion surtout dans une réunion publique puisque cela peut porter préjudice à notre organisation.

LE PRÉSIDENT: Monsieur le directeur général pour conclure.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL: Monsieur le Président merci, pour éclaircir un peu la situation quelques remarques. Tout d'abord, c'est une question dont le Comité exécutif a débattu pleinement, Monsieur Klein a déjà fait cette demande de retrait du rapport, elle a été rejetée par le Comité exécutif, le rapport n'avait pas la prétention d'être autre chose que ce que c'est. C'est clair que c'est basé sur l'enregistrement vocal de la réunion et de la transcription et que rien ne s'est passé qui a porté dommage à quelqu'un. Le fait que personne n'a été entendu provient du fait que si vous voulez appliquer la justice naturelle il faut entendre tout le monde, pas seulement une personne. Or il y avait quelque 50 personnes à cette réunion, et ce n'était pas possible d'entendre 50 personnes en l'espace d'une ou deux semaines. Nous avons accepté de procéder à l'audience de ces personnes dans une deuxième étape. On a fait ce qu'il était possible de faire dans la première étape dans l'espace des deux ou trois premières semaines. Ce n'est pas une question d'entendre seulement une personne pour pouvoir avoir une vue générale et détaillée de la situation c'est évident. Vous avez également fait état de cette déclaration que l'AMA a fait hier, et ce que j'ai lu ce matin c'était exactement la déclaration que nous avons faite devant les médias, les résumés de la réunion de l'AMA hier et ce que font les médias eh bien nous n'avons aucun contrôle sur les actions des décisions prises par les médias.

M. POUND: Pardon, on est toujours sur le point de harcèlement, non j'aimerais faire encore deux remarques si vous me le permettez. En tant que membre du Conseil de fondation de l'AMA, je suis vraiment très irrité et je trouve très inacceptable qu'il y ait des fuites de documents, c'est très dommageable pour l'AMA. Tout le monde autour de cette table sait très bien que certains sujets doivent être discutés ouvertement, même si les opinions divergent beaucoup avant de trouver une décision finale. Et on doit avoir la confiance que ces discussions peuvent se dérouler dans une ambiance de confiance et de confidentialité. J'espère que la direction va prendre toutes les mesures nécessaires afin d'identifier les causes comment cela a pu se passer ces fuites. Si on est observateur à cette réunion on doit suivre les mêmes conditions. Peut-être nous avons une trop grande transparence, mais c'est vraiment inacceptable que cela puisse se passer dans une organisation internationale. Première remarque, donc deuxième remarque, cela concerne le volume de documents que nous recevons.

LE PRÉSIDENT: Est-ce que nous pouvons d'abord parler de cette discussion des fuites.

M. POUND: Oui, mais je voudrais revenir sur cette question du volume des documents.

LE PRÉSIDENT: Oui. Le Comité exécutif également discuter de ces fuites hier, il y a eu une fuite massive d'informations lors de la réunion aux Seychelles, lorsque nous avons traité du sujet de la RUSADA, 7 ou 8 jours avant la réunion du Comité exécutif en septembre nous étions vraiment sous attaque des médias. Nous avons décidé que cela ne devrait plus jamais se reproduire. On a demandé à Gunter de faire son enquête, il l'a fait, mais nous n'avons pas pu prouver qu'une personne était l'auteur de ces fuites. Mais en tout cas ce n'est pas bon pour nous, nous avons signalé cela, le souligner, les arrangements de sécurité n'étaient pas très solides aux Seychelles. Il est évident que certaines personnes se permettent de donner des informations aux médias comme s'il nous représentait et bien sûr ce n'est pas acceptable. Et nous allons continuer les enquêtes. Quelle est la deuxième remarque qui est peut-être plus facile à traiter? Monsieur Pound.

M. POUND: En fait pour pouvoir lire tous les documents de l'AMA il faudrait lire Guerre et Paix deux fois pour se préparer à nos réunions. Nous avons besoin d'un petit groupe de travail qui examine quels documents exactement doivent être fournis. Je crois qu'un maximum ne devrait pas dépasser 100 pages d'informations. C'est bien d'avoir un lien envers les documents de base, mais je crois que l'AMA doit nous présenter un résumé des points les plus importants pour lesquels nous recherchons notre point de vue, vos opinions, votre décision. Et franchement, on pourrait réduire cela à 3, 4, 5 sujets au plus. Mais d'être inondé par ce tsunami de documents n'est ni juste ni raisonnable. Je lis très rapidement en anglais, alors je n'ose pas penser quelle difficulté cela représente pour certains de nos collègues pour qui l'anglais est la 2^e ou la 3^e langue. On a presque l'impression que vous n'avez pas vraiment envie de rechercher l'opinion des membres.

LE PRÉSIDENT: Alors je refuse catégoriquement cette accusation, bien sûr on recherche l'opinion. Bon ici, nous avons un rapport intérimaire sur la révision du code et 8 ou 9 standards internationaux, bon y a certains qui font directement confiance à la direction de l'AMA et ne lisent même pas ce qui est présenté, donc toutes ces modifications. Pour le Comité exécutif, cela ne représente pas autant de documents puisque c'est simplement une continuation des informations

que nous recevons pour chaque réunion. Mais vous avez raison il faudrait faire une liste courte de 5 ou 6 sujets importants et structurer la réunion autour de ces sujets principaux. Mais en tout cas vous laissez toute la possibilité d'accéder à toutes ces informations qui sont disponibles par des liens.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL: J'espère que vous avez le temps de lire autre chose que Guerre et Paix. Mais cela fait un certain temps que nous essayons de séparer les documents principaux de l'information de base qui accompagne ces documents importants donc ceux qui souhaitent se référer aux documents de référence peuvent le faire grâce à ce lien. C'est clair qu'avec la révision des standards, le gros des documents a trait à ces révisions. On peut bien sûr vous faire un rapport des modifications principales sans vous présenter les documents avec les tracks changes par exemple, mais je comprends tout à fait ce que vous dites, je reconnais que le volume de document est immense. Puis que c'est nous qui sommes les auteurs de ces documents nous sommes parfaitement conscient du volume et nous essayons de trouver une solution. Bien sûr si vous ne recevez pas tous les documents, vous avez toujours accès à ces documents il ne faut pas, ce qui est un retour de manivelle, qui voudrait dire qu'on vous prive d'informations.

M. POUND: Je crois que c'est la dixième fois que je reviens sur cette question, la première fois c'est quand j'étais président de l'AMA. Donc vous voyez depuis combien de temps cela est suscité. Bon ce n'est pas un sujet facile, dit le directeur général.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du Directeur général.

- **3.1 Plan stratégique**

DÉCISION

Il est pris note du plan stratégique.

- **3.2 Rapport d'activités de l'autorité indépendante de contrôle**

LE PRÉSIDENT: Valérie Fourneyron qui est présidente de cette autorité vous avez la parole pour faire votre rapport.

MME. FOURNEYRON: Cher Monsieur le Président, Excellence, chers membres du Conseil de fondation c'est un honneur et un plaisir pour moi d'être ici à cette réunion du Conseil de fondation deux ans après avoir quitté l'AMA en 2016 après 4 années engagement à cette agence en tant que ministre des Sports représentant le continent européen d'abord et ensuite comme médecin présidente du Comité santé médical et recherche. En 2017, le CF a validé le cadre statutaire de cette nouvelle unité dans le paysage mondial antidopage, l'autorité de contrôle indépendante. Ensuite le Comité exécutif a créé la composition de notre fondation, de Conseil de fondation avec 5 membres et ma nomination de première présidente de cette autorité. L'AMA a même reçu un siège permanent à ce Conseil de fondation comme observateur. Après plusieurs mois d'opérations, j'ai été invité à vous faire un rapport sur les activités de l'autorité. Je vous en remercie Monsieur le Président. Cette idée a été menée pendant les turbulences causées par le scandale russe. Le sommet olympique qui réunit toutes les parties prenantes du Mouvement olympique a donné son soutien au principe de rendre les contrôles antidopage indépendants du point de vue opérationnel des organisations de sports et intérêts nationaux. Le Mouvement olympique a donc réclamé la création de cette autorité indépendante et a demandé l'AMA qui est le législateur mondial dans ce domaine de s'en charger.

Le Conseil de fondation a donc établi un Groupe de travail un Groupe de pilotage avec des représentants du Mouvement sportif, les autorités publiques et ONAD à faire ce travail. Le Conseil de fondation de l'AMA a ensuite approuvé le cadre dans lequel l'autorité a pu être établie. Aujourd'hui je suis en position de pouvoir dire qu'il n'y a pas un seul doute en ce qui concerne la pertinence de cette organisation dans le monde de l'antidopage. Et je suis sûre que nous allons pouvoir contribuer substantiellement à notre lutte collective pour un sport libre de dopage. L'autorité peut contribuer à créer les égalités de chances entre les athlètes et à rétablir leur confiance dans le système. Mais l'indépendance ne veut pas dire que l'autorité doit travailler seule. Elle doit travailler avec toutes les organisations qui peuvent fournir des informations avec les ONAD avec les FI, qui ont déjà réuni bien des expertises pendant toutes ces années. Elle souhaite également collaborer avec les unités de renseignements et les lanceurs d'alertes qui sont prêts à fournir des informations dans l'intérêt de la protection des athlètes propres.

Je peux vous dire comme exemple de ces buts, j'ai eu l'honneur de présider un panel qui a choisi les athlètes qui ensuite ont pu participer aux Jeux olympiques. Je veux ici faire référence à notre mission, d'abord, garantir une indépendance opérationnelle dans la lutte contre le dopage, renforcer et centraliser l'expertise, aider les organisations antidopage à se conformer au code antidopage, harmoniser les processus et les politiques et consolider les efforts. Pour prendre la première mission, avec cette mission à l'esprit notre directeur général Ben Cohen qui a été nommé en février a réuni un staff qui vient du monde entier, représentant toutes les parties prenantes dans cette lutte contre le dopage. Il a également fait le transfert de l'Unité antidopage de la crosse vers l'autorité indépendante. Je voudrais ici remercier très chaleureusement et rendre hommage à notre ami Patrick Baumann qui nous a quittés, qui nous a également aidés dans ce transfert de l'unité antidopage de la crosse.

Nous avons 18 employés et nous avons pris possession de notre quartier général à Lausanne, nous continuons à attirer les grands experts de l'antidopage. Nous avons comme travail de collaborer avec les autres partenaires qui peuvent nous fournir toutes les informations et l'expertise nécessaire dans le domaine de la crédibilité, d'harmoniser les processus, le traitement d'égalité des athlètes. Cela doit se faire dans tous les sports, nous avons vu qu'il y a de grandes différences qui restent entre les sports. L'autorité peut agir comme catalyseur et trouver cette égalité de chances pour les athlètes et ensuite consolider les efforts du mouvement antidopage qui dépense beaucoup de moyens dans cette lutte contre le dopage. Ensemble nous pouvons faire des économies d'échelle et travailler dans l'intérêt des athlètes. Ici vous voyez l'organigramme de l'autorité indépendante qui marque très clairement la différence entre opérations et le Conseil de fondation. Nous avons trois domaines, contrôle, scientifique médicale et juridique et conformité comme domaine d'activités. L'autorité fournit des services, une très grande gamme de services, à ses partenaires. Voilà une vue générale des contrôles hors compétition, en compétition, les programmes antidopage aident les OAD à se conformer au code international. La planification de la répartition des contrôles, le stockage et les analyses d'échantillon, les AUT, la gestion des résultats, la gestion générale des RAA et les VRAD, etc., etc.

Pendant les 8 derniers mois l'autorité a eu des réunions régulièrement avec les FI et les grandes organisations, organisateurs de manifestations, l'AMA, CIO, les ONAD, les laboratoires, les universités, le TAS, donc des domaines divers de collaboration. Nous avons eu beaucoup de réunions avec les FI et les ONAD et je suis ravi de vous dire que près de 300 personnes ou organisations se sont rendues à notre quartier général depuis le mois de juillet. En plus l'autorité est pour la première fois chargé du programme antidopage des Jeux de la jeunesse à Buenos Aires, et je suis ravi de vous dire que la collaboration entre les autorités est toujours très très bien passée. L'autorité collabore actuellement avec les COJO de Lausanne 2020, de Tokyo 2020 et se prépare également aux Universiades d'hiver qui vont se dérouler bientôt. Nous avons des discussions avec l'organisation qui va organiser les Jeux européens à Nice et les Jeux panaméricains à Lima l'année prochaine.

Depuis le mois de juin notre directeur général a pu faire signer des accords de collaboration avec les FI tels que: tennis de table, la boxe, le judo, le taekwondo, les universiades, le hand-ball, gymnastique, etc. Il y a un accord important qui a été signé avec le CIO pour la réanalyse des Jeux olympiques, c'est-à-dire l'analyse des échantillons prélevés pendant les Jeux olympiques. Par ailleurs, l'autorité, et l'AMA collaborent avec le laboratoire de Lausanne pour la gestion des extractions des échantillons stockés à Lausanne depuis que ces échantillons ont été extraits des laboratoires à Moscou. L'AMA qui a un siège ex-officieux dans notre Conseil de fondation comme observateur, et nous avons envie de montrer tous les avantages que l'autorité peut donner à cet effort de lutte contre le dopage.

Comme anecdote, récemment j'ai été invité par le parlement de la France pour présenter l'ITA comme nouvelle instance de l'AMA. Il est de ce fait important que les rôles et les responsabilités soient clairement compris. L'AMA est un régulateur global, l'ITA gère les programmes antidopage avec une indépendance opérationnelle qui délègue ses programmes à un centre international d'expertise. Le deuxième défi est de mettre en place une structure de façon à pouvoir suivre les grandes manifestations et continuer à gérer les programmes ordinaires de nos partenaires avec le même niveau de services. Un autre défi important est de garantir la sécurité des IT, les protections des données. Ceci est essentiel pour nos partenaires et pour les athlètes qui sont gérés pour des effets antidopage. Comme organisation à but non lucratif, nous continuons à travailler sur un modèle de prix complètement transparent de façon à servir nos partenaires qui sont pour l'essentiel des organismes à but non lucratif. Alors que nous travaillons pour un nombre important d'organisations, nous visons à créer des économies d'échelle de façon à partager les

coûts générés par les activités antidopage. Nous voulons également continuer à participer aux discussions ayant trait à la révision actuelle du code mondial antidopage.

Un grand nombre de rubriques ont un impact sur les activités de la ITA et de l'AMA, il est de ce fait important de maintenir une ligne de communication permanente de façon à garantir que ce nouveau code puisse au mieux servir la communauté antidopage en tenant compte de l'ITA comme d'une partie importante du puzzle. Notamment dans le domaine des tests de la surveillance de la conformité de la gestion des résultats pour n'en mentionner que quelques-uns. Pour conclure je confirme que nous sommes un membre qui profite, l'ITA nous sommes engagés à faire en sorte que l'ITA soit un succès pour l'ensemble de la communauté antidopage. Notre objectif unique se trouve résumé par notre slogan: Que le sport reste réel, nous voulons donner aux athlètes et au public davantage de confiance dans notre lutte contre le dopage. L'autre jour une journaliste m'a posé la question: quel est le principal facteur de l'ITA, je lui ai répondu que je pensais que l'ITA serait couronnée de succès lorsque que tous les athlètes, quel que soit leur pays, quel que soit leur sport, seront membre de l'organisation et fier de se joindre à l'ITA, comme signe d'indépendance, d'excellence et d'égalité. Je vous remercie de votre attention.

LE PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup, est-ce que vous avez des questions à poser?

MS BARTEKOVÁ: Je tiens à vous féliciter et à vous remercier Valérie, car vous dirigez cette initiative avec brio. Nous soutenons l'ITA de façon à ce que ce système antidopage devienne plus transparent et plus indépendant, merci pour toutes vos activités.

LE PRÉSIDENT: Quelqu'un d'autre. Andrew

M. GODKIN: Merci M. le Président, merci, Valérie, de cette excellente présentation. Je me demande simplement si vous pouvez vous étendre sur les aspirations en matière de collaboration avec les organisations nationales antidopage, dans l'intérêt de la solidarité globale dont vous avez fait mention.

LE PRÉSIDENT: Quelqu'un d'autre? Valérie à vous.

MME. FOURNEYRON: Merci. J'ai le sentiment que l'indépendance est une question qui se justifie, cette question existait au début de l'historique de l'ITA. Je puis dire que les choses sont très différentes pour ce qui est des responsabilités du conseil. Il s'agit ici de voter le budget, de voter sur les plans stratégiques, mais toutes les opérations relèvent de la responsabilité de notre équipe et le directeur général est chargé de cette partie de nos activités. Je pense donc que c'est là quelque chose d'important pour notre organisation. C'est vous qui aviez choisi au début de l'ITA de nommer ce conseil de 5 membres. Peut-être qu'à l'avenir quelques changements pourront y être apportés. Mais en fait il s'agit d'une agence avec une indépendance opérationnelle pour l'essentiel.

LE PRÉSIDENT: Merci, Valérie, nous allons suivre vos progrès. Je crois me souvenir que nous avons un observateur au niveau de votre conseil, nous savons donc ce qui s'y fait.

DÉCISION

Il est pris note du rapport d'activités de l'ITA.

– **3.3 Rapport d'activité de la convention de l'UNESCO**

LE PRÉSIDENT: Le point 3.3 nous devrions recevoir un rapport de l'UNESCO ce qui n'est pas le cas.

4. Groupe de travail sur la gouvernance

– **4.1 Recommandations du groupe de travail sur la gouvernance**

Le point le plus important est le rapport du Groupe de travail sur la gouvernance. Et à ce titre je passe la parole à Ulrich Haas de Zurich qui va nous parler par vidéoconférence ou par Skype.

LE PROFESSEUR HAAS : Laissez-moi vous décrire les étapes que nous avons dû franchir pour parvenir au sommet. Vous vous souviendrez peut-être que le groupe de réflexion avait suggéré de mettre en place une nouvelle structure pour l'AMA en 2016. Cette idée a été reprise par le Comité exécutif en novembre 2016 et de nouveau en janvier, le Conseil de fondation a donné son approbation à la composition du Groupe de travail et à son mandat. Le groupe a commencé à se réunir pour la première fois en mars 2017 la dernière réunion a eu lieu le 22 octobre 2018, ces

réunions ont été en partie personnelle et en partie par téléconférence. La composition de ce groupe a été comme suit. Bien entendu un président et 5 représentants des pouvoirs publics et 5 représentants du Mouvement olympique et 5 représentants des athlètes et 5 représentants des ONAD. En plus nous avons eu 2 experts indépendants en matière de gouvernance sans droit de vote. Les deux experts et le président ont été nommés par l'AMA. Lors des réunions que nous avons tenues en personne, nous avons également la présence d'observateurs et nous avons été soutenus par la direction de l'AMA pour diriger les activités de ce Groupe de travail. La méthodologie appliquée a été la suivante. Nous avons toujours à l'esprit la référence à notre mandat pour rechercher des solutions nous nous sommes efforcés d'obtenir un soutien maximum de la part de nos membres donc les choses ont avancé par consensus. Qui plus est nous avons également eu présent à l'esprit qu'au bout du compte il nous fallait la majorité des 2/3 du Conseil de fondation pour que les recommandations soient adoptées. Néanmoins nous avons essayé de mettre en place les meilleurs changements possibles dans le cas de la nouvelle structure de l'AMA. Ce dont il faut se souvenir c'est que la documentation que vous avez sous les yeux n'est pas un document juridique. Ce qu'il reste à faire c'est de transformer ces recommandations en des documents juridiques et définitifs qui portent sur un changement de statut. L'un des principaux sujets abordés a été celui de l'indépendance. Il y a eu un large soutien au sein du groupe en ce sens que l'indépendance est une exigence importante en matière de bonne gouvernance de l'AMA. Ceci étant nous avons également estimé qu'il n'y avait pas une panacée générale et en fonction du niveau de hiérarchie examiné au sein de l'AMA, différentes catégories d'indépendance devraient s'appliquer. Notre approche flexible a été d'avoir un principe général d'indépendance applicable à pratiquement tous les niveaux de l'AMA, mais qui plus est pour certains niveaux de l'AMA en plus du principe général d'indépendance nous avons ajouté quelque chose que nous appelons « approche à drapeau rouge ». Cette approche spécifie qu'il n'y a pas de chevauchement d'intérêts au sein de l'AMA. Je vais vous donner quelques exemples de mon propos en ce qui concerne l'applicabilité en matière d'indépendance. Lorsque nous examinons le Comité exécutif, la situation sera la suivante. Nous avons 6 représentants du Mouvement sportif, 6 représentants des pouvoirs publics, ce que nous recommandons c'est d'ajouter deux membres indépendants comme nous les appelons. Ces membres indépendants devront être véritablement indépendants, ce qui signifie qu'il n'y a aucun lien, quel qu'il soit avec Mouvement sportif ou gouvernements. Ce que nous demandons à ces deux membres indépendants c'est un niveau très élevé d'indépendance, le plus élevé possible, de façon à ce qu'ils ne soient pas simplement en conformité avec le principe général d'indépendance, mais avec toutes sortes de drapeaux rouges en cas de conflits. Le processus de nomination de ces deux membres indépendants sont les suivants. Le Comité des nominations devra au début examiner la situation des 6 représentants du Mouvement sportif et des pouvoirs publics, de façon à identifier les aptitudes manquantes. Dans une phase suivante, les pouvoirs publics et le Mouvement sportif proposeront chacun un membre ou un candidat pour la fonction de membre indépendant en fonction des aptitudes mises en exergue par le Comité des nominations. La Commission des athlètes et les ONAD font également des propositions au Mouvement sportif et aux pouvoirs publics pour de tels candidats. Lorsque les candidats seront identifiés, ils seront examinés par le Comité des nominations et proposés au Comité des nominations. Souvenez-vous de ce que deux membres indépendants font partie d'un groupe plus large, et notre idée était que, vous le verrez dans un instant, que le président et le vice-président et le comité exécutif devront satisfaire à des critères très stricts d'indépendance à l'avenir et ce faisant, nous aurons une masse critique de 4 personnes du Comité exécutif à avoir gagné un niveau élevé d'indépendance qui changeront les choses lors des discussions futures en matière de gouvernance au Comité exécutif. Le mandat maximum de tous les membres de l'exécutif sera de trois fois trois ans. Voyons de plus près la présidence. Comme je l'ai dit tout à l'heure nous voulons que la présidence soit plus indépendante à l'avenir. Nous savons bien qu'une promesse avait été faite au gouvernement, en ce sens que nous en viendrons à un système de rotation encore pendant une élection encore. Donc nous faisons une différence entre le premier processus que nous appelons élection 2019 et les procès d'élections futures. Pour les élections suivantes, nous allons nous en tenir au système de rotation de façon à ce que les pouvoirs publics puissent proposer un président. Ce président devra satisfaire à des critères d'indépendance beaucoup plus rigoureux puisque ce président ou présidente devra satisfaire aux principes généraux d'indépendance et qui plus est, il ou elle ne pourront pas avoir de liens quels qu'ils soient à partir du moment où ils entrent en fonction. Ce candidat sera examiné par le Comité des nominations, il nécessite une lettre de soutien de la part d'un membre du Conseil de fondation puis le candidat sera élu par le Conseil de fondation pour les élections futures les choses seront légèrement différentes. Ainsi à l'avenir c'est le Comité des nominations qui recrute les candidats. Donc nous laissons tomber le système de rotation et qui plus est le candidat aura non seulement à respecter les critères d'indépendance du premier processus, mais qui plus est nous recommandons une

période de refroidissement environ 6 mois avant l'entrée en fonction. Il ne devra plus avoir de liens avec le Mouvement sportif ou avec les gouvernements. Pour le reste du processus il sera identique au système actuel et le Comité des nominations, lettre de soutien par le Conseil de fondation et bien sûr le Conseil de fondation assure l'élection du président. Il y a une question, comment cela va-t-il se passer si dans le cas du premier processus le président élu se porte candidat à une réélection? Nous sommes d'avis qu'une telle réélection d'une telle présidence sera couverte par le premier processus et non pas par le deuxième. Et enfin puisque nous avons des critères beaucoup plus exigeants d'indépendance nous recommandons de rémunérer ce président et nous avons fait des suggestions sur ce point.

Les comités permanents comme vous le savez beaucoup de travail au sein de l'AMA est mené à bien par le soin des Comités permanents. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons examiné ce sujet de façon approfondie. Nous estimons qu'il y a différents types de Comités permanents. Les comités généraux, éducation, finance, santé, médecine, recherche. L'objectif des Comités permanents c'est un travail de terrain, ce qu'il nous faut donc ici ce sont des experts. Des experts qui nous viennent des Comités permanents généraux. Ce qu'il nous faut donc c'est de la qualité et de l'expertise à ce niveau et en plus il nous faudra également un engagement en faveur des principes généraux d'indépendance et nous aurons également une politique d'égalité entre hommes et femmes qui s'applique à ses membres de façon à renforcer la voix des athlètes et celle des ONAD. Nous avons des réserves pour les Comités permanents pour les ONAD, la présidence devra respecter les principes généraux d'indépendance. Et contrairement à la situation actuelle, la présidence ne sera pas un membre de l'exécutif. Toutefois, la présidence sera observatrice au niveau du Comité exécutif, la Commission des nominations examinera également ces candidatures sans rechercher activement cette présidence. Y a différents Comités permanents, nous avons notamment le Comité des athlètes et le Groupe de travail a été d'avis que ce Comité des athlètes dans sa structure actuelle est plutôt un groupe d'experts qu'un groupe de représentants et dans la plupart des cas il sera traité sur le même pied que les Comités permanents généraux avec une petite exception qui est la nomination de la présidence de ce groupe d'athlètes. Enfin nous avons le CRC qui est une entité tout à fait différente, beaucoup plus contraignante en ce qui concerne les critères qui s'appliquent, donc un animal tout à fait différent.

Le Conseil de fondation pour sa part, a été discuté de façon approfondie, nous n'avons pas établi un consensus pour apporter changements au niveau du Conseil de fondation, notre avis en effet est le suivant. Pour l'heure du moins, les parties prenantes telles que les ONAD et le Comité des athlètes participent largement au travail de terrain comme je viens de l'expliquer. Ils participent de façon intense au Comité permanent. Qui plus est les athlètes ont un représentant au niveau du Mouvement sportif au Comité exécutif. Et la présidence de la Commission des athlètes peut également siéger comme observateur lors des réunions du Comité exécutif. La même chose vaut également pour les ONAD. Aussi longtemps que les ONAD ont une présidence dans l'une des Commissions permanentes, aucun changement à notre avis ne devrait être apporté au Conseil de fondation. Donc tout va rester identique.

Enfin nous nous sommes également penchés sur la possibilité d'améliorer le processus de prise de décision. En effet, il y a deux formules permettant d'améliorer la prise de décision, d'une part élire pour choisir le meilleur décisionnaire, la deuxième démarche consistant à faire en sorte que lorsqu'une personne est élue lui donner de façon à ce que les choses restent en ordre. Tout ce rapportant à la décision des preneurs de décisions sera confié à un Comité des nominations qui par exemple procédera aux analyses des clivages et à la recherche des candidats et examinera ces candidats pour certains organes. Nous proposons une composition de trois membres indépendants plus un venant du Mouvement sportif et un autre des pouvoirs publics. Nous sommes d'avis que ce Comité des nominations devrait prendre ses décisions à l'unanimité avec un mandat maximum des membres de deux fois trois ans. Les membres du Comité des nominations seraient nommés par le Comité exécutif.

Pour l'éthique, ces tâches seraient confiées à un Conseil d'éthique indépendant qui devra déterminer les règles de conduite éthiques et travaillera indépendamment par rapport à l'AMA. Ce sera un Comité des nominations qui recherche les candidats et les examine et ont accès sur toutes les procédures disciplinaires lancées par les Conseils d'éthique indépendants et un point reste en suspens, qui mérite discussion, il s'agit de savoir si ce Conseil d'éthique indépendant doit avoir un pouvoir de décision ou bien si nous devons faire appel à un système de rapporteurs. Ce qui revient à dire que ce conseil fera des propositions notamment au Comité exécutif qui prend la décision en dernier ressort. Ce sont deux approches différentes, nous n'avons pas eu l'unanimité au sein de l'autre groupe pour choisir entre ces deux approches.

Si nous revenons un pas en arrière, voilà où vous en êtes, vous n'êtes pas encore au sommet de la montagne, mais vous avez fait des progrès vous êtes sur le dernier champ de neige avant le sommet à 200 mètres de marche jusqu'au sommet et c'est là où vous voulez arriver. Qu'est-ce qui reste à faire? À notre avis, ce qu'il faut encore faire c'est de passer des recommandations textes juridiques et pour ce faire il va falloir obtenir l'acceptation du Comité exécutif de hier pour ces recommandations-là, il va falloir mettre au point un texte, un changement de statut. Il va falloir être en liaison avec les autorités suisses de façon à obtenir leur approbation et bien entendu il nous faudra également l'approbation du Conseil de fondation.

La deuxième phase qui devrait être lancée en même temps est en fait un processus de révision permanent que nous recommandons de façon à étudier l'impact de ces changements effectués. Notamment le groupe a estimé qu'il fallait renforcer la voix des athlètes et des ONAD au-delà de ce que nous avons jusqu'ici. Ceci étant il subsiste des questions essentielles qui appellent une décision avant de se faire. Nous recommandons d'intégrer la gestion de l'AMA dans l'exercice de révision. La direction de l'AMA a déjà participé à nos travaux en termes de références, mais nous n'avons pas eu le temps d'étudier ces questions. Enfin nous recommandons une politique complète sur la diversité et l'égalité entre hommes et femmes pour tous les organes de l'AMA. Ceci nous amène au dernier pas qu'il faut franchir si nous voulons mettre en œuvre ces changements de gouvernance. Lorsque ce sera chose faite, il me restera à dire que je vous félicite d'être parvenu au sommet. Je vous remercie de votre attention.

LE PRÉSIDENT: Merci, je suis convaincu qu'il y aura beaucoup de questions. Tout d'abord questions de la part du vice-président.

MME. HOFSTAD HELLELAND: Merci Monsieur le Président, avant toutes choses permettez-moi d'exprimer mes profondes condoléances à la suite de la disparition de Patrick Bauman. Patrick était un collègue très respecté et un excellent ami du Comité exécutif et du Conseil de fondation.

Permettez-moi de féliciter le docteur Has et tous les membres de son groupe et le féliciter pour le travail en matière de gouvernance, ce groupe à travailler pendant 2 ans. Je rends hommage aux travaux difficiles menés à bien. Les conclusions de ce groupe sont un pas dans la bonne direction vers un système amélioré de gouvernance. Il est essentiel que ce travail sur la gouvernance soit poursuivi et ne s'arrête pas à ce stade. Bien que les athlètes soient représentés dans les différents comités ou commissions j'estime nécessaire de souligner que la représentation des athlètes à l'AMA dans son Comité exécutif et son Conseil de fondation doit encore être établie. Nous parlons souvent de la nécessité d'impliquer les athlètes dans les organes de prise de décision et de ce fait Monsieur le Président je vous exhorte tous à trouver le moyen d'améliorer le dossier à cet égard. Merci

LE PRÉSIDENT: La question suivante, Philippe Muyters de Belgique.

M. MUYTERS: Merci Monsieur le Président, en tant que membre du groupe de Gouvernance je remercie tous les membres du groupe pour une collaboration très constructive. Un merci tout spécial est adressé à Ulrich Has qui a fait un magnifique travail pour parvenir à des résultats concrets et en établissant un consensus avec l'autre groupe. Je suis très heureux de ce que les recommandations du groupe aient été présentées au Conseil de fondation de façon claire et originale et je pense que nos recommandations sont un premier pas important sur la voix de la responsabilité de la transparence et de l'indépendance au sein de la gouvernance de l'AMA. De ce fait, je crois pouvoir parler au nom de tous les pouvoirs publics, nous apportons notre aval complet aux recommandations du groupe. Ceci étant le travail n'est pas encore terminé à cet égard, nous avons encore trois questions de mise en œuvre de suivis des travaux du groupe. La première question, traite des délais. Il est évident qu'un certain nombre de décisions peuvent être mises en œuvre dès demain. D'autres, puisqu'elles impliquent des textes juridiques qui restent à être rédigés ou impliquent même un changement de statut. Une question spécifique à cet égard porte sur l'effet du cadre de temps sur le processus électoral de la présidence. Deuxième question, qui fera le travail concret de mis en œuvre, est-ce que ce sera la direction de l'AMA, groupe technique ou entrevoyez-vous une autre option. Ceci devrait être tiré au clair et nous devrions recevoir des réactions régulières sur ces travaux. Troisièmement un certain nombre de points méritent un travail complémentaire ainsi que des discussions le renforcement d'une bonne gouvernance est un processus permanent. Les travaux devraient être poursuivis plus particulièrement en ce qui concerne le développement des procédures opérationnelles de l'AMA. Nous signalons également que d'autres discussions doivent se dérouler quant à la façon de faire en sorte que les athlètes et le ONAD aient d'autres acteurs et des opinions qui entrent en ligne de

compte au niveau des organes statutaires de l'AMA. Voilà donc les deux questions qui restent à régler, Monsieur le Président, et j'espère que la direction pourra me répondre. Je vous remercie.

LE PROFESSEUR ERDENER: Merci Monsieur le Président, je n'ai pas vraiment de questions j'ai des remarques. Tout d'abord je voudrais vous dire que le Mouvement olympique soutient entièrement les recommandations du Groupe de travail et nous souhaitons remercier le président du Groupe de travail le docteur Ulrich Haas et tous ses membres de leurs grands efforts, leur travail. Ici on saisit l'importance du partenariat entre le Mouvement sportif et les pouvoirs publics et l'importance de maintenir l'équilibre entre les deux parties prenantes. La mise en vigueur de ces recommandations est une affaire importante d'un AMA de l'avenir et une AMA forte. En tant que Mouvement olympique nous appuyons donc la proposition de donner cette responsabilité de l'implémentation de ces recommandations au Comité exécutif avec bien sûr le soutien de la direction et de l'administration de l'AMA.

M. DIAZ: Monsieur le Président, je voudrais faire une déclaration plutôt que de poser une question. Les pouvoirs publics se sont réunis il y a deux jours et les membres du Conseil de fondation représentant les pouvoirs publics appuyons l'adoption de toutes les recommandations et nous sommes d'accord avec tout le monde qui a dit que c'est un premier pas vers une mise en vigueur graduelle de toutes ces recommandations. C'est un processus qui est en cours et nous sommes ravis du résultat qui a été obtenu jusqu'ici. Nous remercions tous les groupes et les organes qui ont participé à l'élaboration de ces recommandations. Nous voulons remercier aussi Lacno, qui a accueilli le Groupe de travail à 5 reprises dans son quartier général. Et je voudrais ici aussi au nom des pouvoirs publics remercier le CIO qui a fourni tout son savoir au travail de ce Groupe de travail. Je voudrais remercier Ulrich Haas aussi qui été le président de ce groupe de travail lors des deux dernières réunions. Il a été excellent dans son travail de présidence.

MME. SCOTT: Merci Monsieur le Président, le Comité des athlètes a été impliqué pendant tout ce processus du travail du Groupe de travail et nous remercions les athlètes qui ont grandement contribué à ce travail qui a été long et ardu à des moments, mais il faut prendre note du fait que le Comité des athlètes n'est pas d'accord avec la recommandation de ne pas mettre à disposition des athlètes un siège au Comité exécutif et au Conseil de fondation. Les athlètes sont une partie constituant important du mouvement et devraient être impliqués dans tout le processus de prise de décision, surtout lorsque cela a un effet direct sur eux. D'ajouter les athlètes à ce processus de prise de décision aurait été un très grand progrès un pas en avant. Nous avons de commentaires à faire en ce qui concerne les autres recommandations.

On trouve qu'il devrait y avoir trois membres indépendants qui devraient être vérifiés par la Commission des nominations et nous estimons que le Comité exécutif du Comité des athlètes devrait également avoir le droit de prendre des décisions.

LE PRÉSIDENT: Ulrich, je pense que vous avez noté toutes les questions dans l'ordre posé.

LE PROFESSEUR HAAS: Oui je vais grouper les questions qui sont semblables. Il est évident que le processus est graduel on va procéder par étapes. Si on veut obtenir un consensus, aucun groupe ne peut obtenir le maximum de ses désirs. Il faut trouver des compromis et essayons de nous doter d'un processus qui nous permet d'atteindre cela. C'est un paquet de recommandations et c'est le paquet sur lequel le vote devrait porter et non pas sur des recommandations individuelles. C'est l'accord que nous avons trouvé dans le Groupe de travail qui avait comme représentants des personnes représentant tous les groupes concernés. À mon avis l'AMA a eut de très bonnes expériences avec ses procédures de suivi. Par exemple le code, si vous comparez le code 2013, avec celui qui est en vigueur actuellement a changé grâce à des procédures qui ont été mises en place. On a besoin de telles procédures. Le processus de suivi devrait être structuré, un plus petit groupe devrait se charger de ce suivi, plus petit groupe qui peut réagir plus rapidement que notre groupe et devrait avoir des représentants de toutes les parties prenantes de l'AMA. Et si ces membres étaient aussi engagés que notre groupe il ne devrait pas être difficile de trouver des solutions qui vont renforcer la voix des athlètes et la représentation des ONAD dans les structures des deux organes exécutifs.

Pour ce qui est du calendrier, le Groupe de travail, je crois, a conclu son travail. Mais ce n'est pas moi le président du Groupe de travail qui doit vous dire comment le suivi doit être assuré, quels membres devraient être au sein de ce groupe de suivi. Mais je peux vous recommander de vous doter d'un groupe qui est rapide qui est flexible qui est souple et qui devrait connaître les conséquences de tous changements adoptés, implémentés. On est ravi d'entendre que vous approuvez ce que nous avons fait comme travail jusqu'ici, mais je crois qu'il est important de voir ce premier paquet de recommandations comme premier pas et c'est l'administration de l'AMA et

au Comité exécutif de mettre en vigueur ces recommandations. Il faut absolument trouver une solution qui permet de renforcer la voix des athlètes. Sinon nous serons dépassés par des syndicats qui vont se mettre à notre place et qui essaieront d'obtenir cette voix. Les questions dont Becky a fait état sont tout à fait justifiées et si on tient compte de ces exigences nous échapperons à une pression venant de d'autres groupes externes. Merci Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT: Olivier va prendre la parole pour nous parler de calendrier.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL: Merci Monsieur le Président, je voudrais également remercier tous les membres de ce groupe de travail qui ont été en voyage pendant plusieurs années il y a eu plusieurs réunions, le travail n'a pas été facile. Donc l'analogie de l'ascension d'un sommet a été très juste. Donc c'était une montée dure et ardue pour arriver au sommet. Pour une réponse facile à votre question c'est vrai ce sera l'AMA qui aura la surveillance de la mise en vigueur puisqu'il implique du travail juridique il y a des changements pratiques à opérer, nous aurons la responsabilité pratique de ce travail. Il y a des dates à respecter nous avons le contrôle sur certaines de ces dates, mais pas toutes. Il faut d'abord examiner ce qu'il faut en termes de textes juridiques, soit c'est dans les statuts de l'AMA soit c'est dans les règlements d'application du code et des statuts. Là nous allons recourir aux services de notre conseiller juridique suisse puisque tout doit être conforme au droit suisse. Mais notre but général c'est de vous présenter tout ce qui tombe sous le chapeau juridique lors de notre prochaine réunion au mois de mai. Puisque nous sommes une fondation suisse, il faut soumettre le tout aux autorités de surveillance des fondations suisses puisque c'est cet organe qui nous donne l'autorisation. Mais je ne peux pas vous garantir que cette autorité suisse va nous donner sa réponse d'ici le mois de mai 2019.

Pour ce qui est de l'élection de la présidence, la seule chose que je vois actuellement c'est que les critères d'indépendance pourraient être intégrés dans les statuts sinon tout tombera sous le chapeau de réglementation qui est le point suivant à l'ordre du jour. Et puis à la question de la Commission des nominations qui doit trouver sa forme juridique appropriée. Pour le travail de suivi on est d'accord c'est le premier pas qui a été franchi et la comparaison qui a été faite par Ulrich avec le code est une très bonne comparaison. Je proposerais donc qu'un petit groupe d'experts soit nommé pour assurer ce travail de suivi. Certains de ces experts étaient déjà membres du Groupe de travail et pourrait faire partie de ce petit groupe d'expert. Nous faisons le même travail que nous avons l'habitude de faire par rapport au code. Ces experts vont réunir des points de vue vont formuler des propositions qui seront mises à consultation dans le paysage ou soumises aux autres parties prenantes. Cela pourrait porter sur les règlements d'application de l'élection de la présidence de la Commission des nominations et toutes ces règles pourraient venir en vigueur à partir de janvier 2020. Un point clé est la représentation des athlètes. Nous nous engageons et nous sommes engagés à donner notre soutien et notre aide à la disposition des athlètes et c'est peut-être les mêmes experts qui vont faire ce travail d'aide et de soutien. Peut-être ce sera d'autres experts un autre Groupe de travail. Mais il faut vraiment résoudre ce problème de la représentation représentativité mondiale des athlètes. Si on crée de tels sièges pour les athlètes il faut encore définir qui occupera ces sièges. Et cela reste à définir. Cela fera donc partie de notre travail avec les athlètes, d'entente avec les athlètes. Alors vous vous rendez bien compte que tout cela va coûter quelque chose. Le Groupe de travail a débattu cet aspect, c'est difficile d'évaluer le coût total, mais cela fera partie de nos propositions que nous vous soumettrons l'année prochaine à la prochaine réunion du Conseil de fondation au mois de mai.

LE PRÉSIDENT: Merci Olivier. Hier le Comité exécutif comme vous venez de le dire dans votre rapport comme directeur général vous propose l'adoption de ce paquet de recommandations et on vient de vous décrire de faire le suivi. Est-ce que vous êtes d'accord? Merci beaucoup, merci, Ulrich, merci de vous être levé un peu plus tôt que normalement à Zurich, et merci aussi d'avoir assuré la présidence de ce groupe de travail pour la conclusion du Groupe de travail.

DÉCISION

Les recommandations du groupe de travail
sur les questions de gouvernance de l'AMA
sont approuvées.

– 4.2 Règles de procédure - élection du président et du vice-président, novembre 2019

LE PRÉSIDENT: On a fait 4.1, 4.2, les règles d'application des élections 2019, notre juriste Julien qui est au fond de la salle va prendre la parole pour nous expliquer tout ça.

M. SIEVEKING: Le Conseil de fondation doit prendre une décision concernant ce règlement d'application de la procédure électorale de la présidence de l'année prochaine. Vous avez deux

documents à propos de ce sujet, une option de règle qui inclus la proposition du groupe gouvernance, dont la proposition vient d'être approuvée, c'est-à-dire une commission des nominations doit être créée et les critères d'indépendance concernant les candidats doivent être respectés. L'option deux n'inclut pas ces deux aspects. Donc le règlement d'application va définir les conditions pour l'élection de la présidence en vertu des statuts de l'AMA et la loi suisse. Donc comme base de ce règlement d'application sera l'approbation de votre décision par l'autorité de surveillance de fondation. L'objectif de ces règles c'est la meilleure pratique en matière de gouvernance. Dans votre dossier vous allez également trouver un jeu de règlements d'application concernant la conduite, les règles ou les conditions de conduite que les candidats doivent respecter pendant le processus électoral. Le Comité exécutif a débattu de ces propositions et la recommandation du Comité exécutif est que vous approuviez l'option 1 avec l'inclusion des critères d'indépendance telle que définie par le Groupe de travail, mais sans l'inclusion de la Commission des nominations. Pour ce qui est des règles de conduite, ceci n'est pas recommandation pour adoption par le Comité exécutif, pas recommandé par le Comité exécutif pour approbation par le Conseil de fondation. Quelle que soit l'option qui est choisie pour l'élection de la présidence il faut encore vous prononcer sur la Commission des nominations. Même si vous venez d'accepter les recommandations du Groupe de travail si vous décidez de ne pas ajouter la Commission des nominations pour l'élection présidentielle l'année prochaine nous avons néanmoins besoin d'adopter une décision pour la création d'une Commission des nominations puisque nous avons besoin de cette commission qui devra vérifier les candidats à la présidence des Comités permanents à l'avenir. Voilà c'est tout ce que je peux vous dire pour l'instant Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT: Est-ce qu'il y a des commentaires concernant les explications de Monsieur Sieveking? Vous avez la parole.

M. RICCI BITTI : Une seule question nous venons de diffuser un document quelle est la signification de ce document?

LE PRÉSIDENT: En fait je voulais demander aux membres au fond de la salle de prendre la parole d'abord. Est-ce que vous pourriez peut-être nous dire ce que vous avez l'intention de dire et puis on revient à Monsieur Ricci Bitti.

M. HASSAN: Bonjour, merci beaucoup de me donner la parole Monsieur le Président je parle au nom des pouvoirs publics, vous savez que l'Afrique préside actuellement les réunions des pouvoirs publics et je voudrais vous informer que vous savez que la prochaine présidence va être fourni par les pouvoirs publics alors en tant que pouvoirs publics nous avons accepté d'élaborer des critères qui vont nous permettre de trouver des candidats d'une très grande intégrité. Nous avons mis à disposition un projet de texte qui malheureusement a été fuité mais ce n'était pas notre but. Le projet de texte était un document interne qui devait être discuté par les pouvoirs publics avant d'être rendu publique. Donc nous avons élaboré ces critères et nous l'avons fait vérifier par les autres membres de notre groupe, ceci s'est fait hier et ce matin, nous avons partagé un résumé de ces critères avec le Comité exécutif hier. Il y a eu certains commentaires qui ont été faits à propos de ce projet de texte, pour améliorer rendre plus contraignants les critères nous avons décidé d'ajouter d'autres éléments concernant la conduite des candidats pendant le processus électoral. Nous avons également décidé ou accepté d'ajouter des éléments d'étiquette, de décorum et de bons comportements à la hauteur de l'importance de ce poste de président. Et pour répondre à votre question Monsieur le Président qu'en est-il de ce document qui vient d'être diffusé autour de la table, nous croyons à la transparence et nous croyons que c'est un document qui doit être présenté au Conseil de fondation afin que le Conseil de fondation puisse en prendre note. C'est le résultat des discussions hier au Comité exécutif à propos de la Commission des nominations. Étant entendu que cette Commission des nominations n'aura pas de prise sur l'élection de processus électoral de la prochaine présidence. Merci.

LE PROFESSEUR ERDENER : Est-ce que je peux soulever un point d'ordre? En tant que Mouvement olympique nous estimons que les recommandations faites par le Groupe de travail en matière d'esprit d'équipe peuvent être reflétées dans le processus de la présidence électorale. Mais toutes les recommandations ne pourront pas être mises en vigueur à temps. C'est pour cela que nous approuvons la procédure suivante. Il est évident que le prochain président va représenter viendra du groupe des pouvoirs publics, et nous respectons les procédures que les pouvoirs publics suivent. Mais nous estimons que cette procédure d'électoral de présidence peut se dérouler sans Commission des nominations. Nous avons confiance en l'administration de l'AMA de faire cette vérification de crédibilité de candidature, etc.

M. KRALEV: Merci chers collègues du Conseil de fondation c'est un très grand plaisir pour moi d'être ici pour ma dernière réunion de mon mandat. Beaucoup de travail a été fait et je suis très fier que j'ai pu faire partie de ces procédures de décisions au cours des derniers 18 mois. Toutes ces décisions vont renforcer la lutte contre le dopage. Je reconnais que les travaux entrepris sont en bon train et prennent la bonne orientation malgré les obstacles à franchir. Malgré les différences d'opinions entre les pouvoirs publics et le Mouvement sportif, les discussions ont toujours été fructueuses et constructives.

Pour ce qui est du règlement d'application pour le processus d'élection de la présidence et de la vice-présidence, l'Europe est en faveur de l'option 1 qui a été décrite. La Commission des nominations ne devrait pas fonctionner pour ce processus 2019. Alors nous ne voulons pas appuyer cette création de la Commission des nominations pour l'instant. Tous les candidats devraient avoir une égalité de chances dès leur annonce publique de candidature et il faut exclure tout désavantage entre ces candidats. Merci

LE PRÉSIDENT: Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole? Ce document est tout à fait acceptable, c'est aux pouvoirs publics de décider de la manière dont ils souhaitent gérer la procédure d'élection, si c'est votre pratique nous l'acceptons. Alors félicitations aux auteurs.

M. DIAZ: Oui il faut encore demander officiellement que le Conseil de fondation adopte tout ceci. Il reste encore le point du code de conduite, ça reste un document interne et ne fera pas partie des critères que nous devons accepter.

M. SIEVEKING : Donc il faut mettre au vote l'option 1 sans Commission des nominations pour ce qui est du code de conduite il n'y a pas de recommandation à faire adopter, ce code de conduite pour ce processus d'élection 2019, c'est juste? Olivier, vous pouvez le confirmer?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL: Oui je vais résumer. Nous allons adopter l'option 1 c'est l'annexe 3a du point 4.2 sans Commission des nominations. Nous n'adoptons aucune règle de conduite chaque partie prenante aura ses règles de conduite, mais chaque partie prenante devra également faire la police de ces règles. La Commission des nominations est en fait une question à part, cela faisait partie de ce paquet parce que nous avons besoin d'une Commission des nominations pour les élections à d'autres postes à l'AMA.

LE PRÉSIDENT: Est-ce que tout le monde est au clair maintenant? Bien nous avons déjà 15 minutes de retard je vous demande de revenir dans un quart d'heure pour reprendre les points suivants à l'ordre du jour le point 5 c'est Opération et gestion.

DÉCISION

Les règles de procédure proposées pour l'élection du président et du vice-président de l'AMA en novembre 2019 sont approuvées.

Les règles du Comité de nominations sont adoptées.

5. Opérations/Gestion

– 5.1 Composition du Comité exécutif 2019

LE PRÉSIDENT: Passons au point 5.1. Gestion des opérations, voilà un exercice bref et direct. Le Comité exécutif et les nominations pour 2019, document 5.1, vous devriez l'avoir sous les yeux. Ce point appelle une décision de votre part. Les personnes sont nommées par les différentes parties prenantes. Êtes-vous satisfait de ce groupe ?

DÉCISION

La proposition de nominations au Comité exécutif pour 2019 est approuvée.

– 5.2 Conseil de fondation

5.2.1 Composition du Conseil de fondation 2019

LE PRÉSIDENT: Le Conseil de fondation ici nous n'avons pas encore les nominations définitives, mais dès que nous les aurons nous allons les diffuser. En même temps avec votre permission nous allons également soumettre la liste aux autorités suisses et enfin merci de votre effort.

5.2.2 Confirmation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses

DÉCISION

La composition du Conseil de fondation de 2019 sera envoyée aux autorités suisses.

– 5.3 Composition des comités permanents en 2019

LE PRÉSIDENT: Pour ce qui est de la liste des commissions permanentes et de leurs membres faisant l'objet du point 5.3 annexe 2, où vous trouvez la liste complète des nominations effectuées par la présidence des Comités permanents, à savoir Olivier et moi-même.

DÉCISION

Il est pris note de la composition des comités permanents de 2019.

– 5.4 Accord concernant le siège de l'AMA à Montréal

LE PRÉSIDENT: Le point 5.4 il s'agit de confirmer la situation avec Montréal International à savoir le siège. René Bouchard à vous.

M. BOUCHARD: Merci Monsieur le Président. Je serai bref si ce n'est pour vous informer qu'en septembre dernier nous avons renouvelé notre accord avec les autorités canadiennes visant à maintenir le siège de l'AMA à Montréal. Cet accord est bénéfique pour notre agence et je remercie de ce fait les autorités canadiennes pour leur partenariat renouvelé.

LE PRÉSIDENT: Merci beaucoup d'avoir fait aboutir ce sujet.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour de l'accord concernant le siège international de Montréal.

– 5.5 Documentation de réunion

LE PRÉSIDENT: Nous avons déjà traité ce point.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu concernant la documentation de la réunion.

– 5.6 Indicateurs de performance des opérations

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL: Il s'agit de voir les indicateurs de performance des opérations. Vous trouvez ceci dans vos dossiers. Si vous avez des questions j'y répondrai plaisir, mais je voudrais insister sur le fait que dans le cas de ce que nous cherchons à faire en matière de plan stratégique, pour l'avenir nous comptons maintenir les KPI qui sera l'une des tâches que le Comité des finances nous prie d'accomplir pour pouvoir aller de l'avant et nous allons examiner la question prochainement.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les indicateurs de performance opérationnelle.

6. Code mondial antidopage

– 6.1 Code mondial antidopage et des Standards internationaux

6.1.1 Code Mondial antidopage

LE PRÉSIDENT: Nous arrivons au cycle de 6 ans de l'AMA où il va falloir nous pencher sur la révision du code mondial antidopage et les standards internationaux soutenant ce code. Je l'ai déjà dit par le passé, mais le juge Costa, qui à l'époque nous avait expliqué les raisons pour lesquelles ce code était tellement accepté par ses parties prenantes du monde entier est dû à la qualité et à la portée à la période de consultation puisque tout un chacun peut faire des remarques. Il s'agit en l'occurrence d'un exercice qui est excellent et qui doit être mené à bien de

façon appropriée. Julien s'occupe de ce code parmi d'autres responsabilités vous avez donc la parole Julien.

M. SIEVEKING: Merci M. le Président. La deuxième phase de consultation a eu lieu au mois de septembre dernier. Nous avons à ce titre reçu un grand nombre de commentaires plus de 700 commentaires ce qui représente des pages et des pages de commentaires. Ces réactions ont été très appréciées puisqu'elles reflètent l'intérêt que les parties prenantes portent à ce processus. J'insiste également sur le fait que le niveau et la complexité et les détails des commentaires reçus n'ont pas facilité notre tâche, ceci étant nous sommes heureux de constater ce vif intérêt susciter par ce code et le Comité de rédaction a été très heureux de la qualité des commentaires que nous avons reçus. J'ajoute, que le premier projet de texte a été bien accueilli la plupart des commentaires ont été positifs sur ce projet, et un grand nombre de parties prenantes se sont déclarés heureux du travail effectué par le Comité de rédaction. La plupart des amendements proposés ont été positifs et profiteront aux athlètes. Mon ami Ben Sandford a fait partie de ce Comité de rédaction il m'a fait savoir il y a deux jours que le Comité des athlètes était satisfait du 2^e projet de texte que vous avez dans votre document. Nous avons tenu un certain nombre de réunions avec les parties prenantes vous trouverez la liste dans vos dossiers, nous avons également procédé à un certain nombre de téléconférences et rencontrés un nombre important de partenaires.

La phase suivante va être lancée au début du mois de décembre et durera jusqu'au mois de mars. Puis nous aurons la possibilité de discuter de ce processus de révision avec toutes parties prenantes à l'occasion du symposium de Lausanne au milieu du mois de mars prochain. Voilà tout ce que j'avais à dire pour l'instant puisque le principal rédacteur Monsieur Rich Young se trouve quelque part à Colorado Spring et attend que nous nous mettions en contact avec lui pour présenter le fond de ces changements.

Puisque comme nous pouvons le voir vous venez de récupérer la suite de l'intervention chirurgicale ce qui explique votre absence. Nous sommes en pleine nuit à Colorado Springs c'est la deuxième fois que vous intervenez, je vous passe la parole sans plus tarder.

M. YOUNG: Une des choses que je regrette dans le contexte de mon absence c'est de pouvoir vous rencontrer pendant les pauses, avant et après les réunions pour répondre à vos questions. Pour ce qui est de l'historique du code, Julien et moi-même nous nous sommes penchés sur un certain nombre de points. Étant donné que je suis absent si vous voulez me contacter au sujet de ce code, je serai heureux de vous répondre, sauf si nous sommes en pleine nuit comme aujourd'hui à Colorado Springs.

Je reviens à la situation du départ de ce code, différentes fédérations internationales connaissaient différentes règles, différentes sanctions, les gouvernements ont des règles différentes. Et en fait il n'y avait pas de crédibilité en matière d'antidopage. L'idée de ce code donc a été de réunir l'ensemble de façon à harmoniser différentes règles. Un groupe a dit, bon, nous le faisons comme ceci, ou cela, nous avons des questions de gestion, en principe c'est comme ceci qu'il faut agir. Le problème qui s'est posé c'est que toutes ces parties prenantes avaient leurs règles qui de leur avis était bonnes. Nous avons adopté une approche différente, nous avons opté une approche d'harmonisation peut-être plus rigide. Mais plus nous harmonisons d'une façon restrictive, plus nous avons des problèmes. Chaque version différente du code depuis 2003 intègre davantage d'éléments de flexibilité et ceci est d'autant plus vrai dans le contexte du premier ou deuxième projet de texte du code de 2021. Un des éléments importants auquel nous avons réfléchi lors de la rédaction est de savoir s'il nous fallait être davantage flexibles sur ce point ou davantage restrictifs en matière d'harmonisation.

Lorsque vous diffusez un document à l'entière du monde, il n'est pas surprenant de recevoir en retour d'excellents commentaires ceci a été le cas, même si le code de 2015 était un bon document. Ceci s'est produit également lors du premier projet de texte de ce code, il nous a dit que ce document était bon et de ce fait nous avons examiné les changements et nous les avons tous intégrés. Nous avons intégré ces changements dans ces deux projets de texte et je me suis arrêté à 150 amendements. Donc, ce bon code s'est constamment amélioré grâce à vos réactions. J'ai fait une présentation détaillée grâce à vos réactions. J'ai fait une présentation détaillée à l'attention du Comité exécutif lors de sa séance d'hier, cette fois-ci je serai plus bref étant donné que vous êtes pressé par le temps.

Ce que nous avons fait c'est de scinder les différentes catégories. Voici donc l'image que vous avez déjà vue, les premiers changements portent sur un consensus général. La deuxième catégorie est les changements où nous pensons qu'il y a consensus, mais nous avons ajouté des

textes importants. La prochaine catégorie est la catégorie où il y a des réactions conflictuelles de la part de parties prenantes et de la part des différents changements qui proposent de faire les choses différemment. Dans la dernière catégorie nous n'avons pas contribué beaucoup à cet exercice, il y aura nous pensons des changements, mais nous attendons les réactions des groupes de travail et des comités de l'AMA.

Prenons d'abord les changements ayant fait l'objet d'un consensus. Le principe général est que vous n'acceptez pas une deuxième violation, d'accord? Parfait. Cela relève du bon sens dans la mesure où l'injection de stéroïde était testée à trois reprises dans les 5 jours qui suivent. Ceci n'a pas de sens si vous avez une première violation détectée un an avant la violation pour laquelle vous avez été détectée. Ceci permet donc des sanctions supérieures pour ceux qui ont été positifs lors d'un nouveau test et lorsque d'autres violations par le passé avaient été découvertes.

Deuxièmement de prix en espèce, nous avons un consensus à quelques exceptions près. Il faut uniquement distribuer les fonds que nous avons récupérés auprès des athlètes, c'est vrai. Deuxièmement si nous pouvons nous mettre d'accord avec les athlètes pour cet argent récupéré sera versée à un fond général d'antidopage. Selon un commentaire il a été dit oui c'est bien. Ensuite il s'agit des mesures de rétorsion. Ici un article important figure dans le code il s'agit d'un article contraignant intégré dans toutes les règles des signataires. Ceci n'a pas été changé, ce qui a été changé en revanche ce sont les rôles et responsabilités des signataires. Nous avons parlé de la protection des lanceurs d'alertes. Quelqu'un a dit, là ça va trop loin, les signataires sont différents et nous ne pouvons pas réellement offrir une protection. Qu'est-ce que ça revient à dire dans tout jargon, biffer ce passage. Point suivant, la délégation des responsabilités. En tant que signataires vous pouvez déléguer les responsabilités en matière d'antidopage pour lesquelles vous restez responsable. Ensuite conduite frauduleuse lors du processus de contrôle antidopage. Un des problèmes rencontrés réside dans le fait que l'on a dit qu'il s'agit d'un cas invasif et au milieu de l'affaire l'athlète exige un document spécifiant: j'étais dans une chambre d'hôtel en suisse, et voilà donc mon ordonnance. Or il s'agit que ce document est falsifié, les formations ne savaient pas véritablement quoi faire, les possibilités que l'athlète perde sa cause sont dues à la falsification du document. Mais cette version du code spécifie clairement qu'il s'agit là d'une infraction séparée par falsification.

En fait, Divulgarion publique, l'article 14 du code spécifie qu'après le processus d'appel, il est contraignant pour les organisations antidopage de publier les informations portant sur les organisations antidopage: les noms, le sport, la substance, etc. Les lois en ce qui concerne la vie privée, dans certains pays, mettent un frein à tout ceci, donc si le droit national stipule que vous ne pouvez pas procéder à cette publication conformément à l'article 14, il n'y a pas de violation de la conformité.

Les souhaits des gouvernements des parties prenantes qui souhaitent un accès aux informations de dopage et d'antidopage retenu par les signataires de l'AMA ou de laboratoire accrédité. Voilà qui relève de l'évidence. Peut-être eut-il fallu avoir déjà ceci dans le code de 2015.

Le tableau suivant porte sur les obligations faites aux individus qui avec les signataires sont liés par le code, voilà le problème. Le code stipule qu'en cas de violation en matière de trucage de complicité d'administration, il y a une violation pour les athlètes ou toute autre personne coupable de ces actes. C'est très bien, mais ces personnes ne se sentent pas liées par le code. Donc ce que dit ce changement c'est que si vous êtes un signataire du code, voici les personnes qui sont liées par le code au sein de votre organisation: vos agents, vos directeurs et vos volontaires, ainsi que vos employées qui travaillent sur le contrôle antidopage ou qui offrent une aide médicale aux athlètes. Nous avons reçu des réactions dans les deux sens sur ce point. D'une part: ceci est trop large et va trop loin, tandis que d'autres ont dit: cela devrait élargi pour y inclure le personnel sous contrat, ou les sous-traitants. Lors d'une prochaine phase de consultation, nous allons voir comment procéder. Peut-être faut-il restreindre ou élargir la portée de ce texte.

Ensuite, l'admission à temps ou l'admission prompte, l'idée ici est qu'un athlète peut contester le coût de l'audience et l'athlète doit en bénéficier et les choses n'ont pas été bien élaborées. Ces deux clauses n'ont pas été bien comprises. Les athlètes ont dit: ben y a peut-être violation, mais je voudrais être l'objet d'une audience complète. La sanction imposée est beaucoup trop longue, ceci n'aide pas. Ce que nous avons fait c'est d'aboutir à deux concepts différents. Le premier concept, l'accord sur la gestion des résultats, donc si je suis un athlète et si je fais l'objet d'une suspension de 4 ans, je peux dire que je voudrais un accord de gestion des résultats. Un an après les 4 ans et voilà l'affaire est terminée. Je suis d'accord, j'ai une suspension de trois ans cela fait économiser de l'argent et du temps pour l'organisation antidopage et il y a néanmoins une

sanction. L'autre cas est dans un cas faisant l'objet d'un accord de solutions, ce qui revient à dire que si l'athlète et l'organisation antidopage chargés de la gestion des résultats et l'AMA sont d'accord, compte tenu de ces circonstances, il est possible de réduire la sanction. Un accord à ce titre est possible et la sanction peut être ramenée à la moitié de la sanction et imposée à l'athlète selon des circonstances spéciales et la sanction peut commencer le jour même de la violation de la règle antidopage.

Ensuite modification du code pour le nouveau standard international voici le problème. Le code spécifique que dès le départ il appartient à chacune des organisations d'avoir son propre système de gestion des résultats pour autant que vous ayez une audience équitable devant une formation sans préjugé. Nous avons un certain nombre de gestion des résultats en fonction du nombre de parties prenantes. S'il n'y a pas justice et si la formation n'est pas impartiale, que faisons-nous ici? Y a un certain nombre de personnes qui ne sont pas d'accord donc ce que nous faisons, c'est d'aboutir à de règles plus détaillées en la matière. Nous pouvons ajouter 30 pages dans le code pour expliquer tous ces détails. Mais nous avons estimé que la meilleure démarche serait de mettre au point un standard international contraignant liant les parties en matière de gestion des résultats. Il y a peut-être des principes dans ces standards internationaux qui nous permettent d'élaborer le texte, mais nous n'aurons pas 20 ou 30 pages à ajouter à l'ensemble.

Enfin, je crois que cela figure à l'écran, le problème qui se pose porte sur les substances des abus. Voilà le problème énoncé par les parties prenantes. Nous consacrons beaucoup de temps pour des affaires de cocaïne. Que ce soit dispositifs ou non. Quelle peut être la durée des sanctions? Pouvez-vous nous donner une panacée générale en matière de sanction pour les affaires de cocaïne. Nous avons essayé, mais pour les affaires de cocaïne où l'athlète peut apporter la preuve qu'il s'agissait d'une utilisation hors compétition qui n'avait rien à voir avec la compétition sportive. Donc dans cette circonstance, la circonstance unique, la sanction est de trois mois, point à la ligne. On peut discuter de l'importance de la faute, mais la sanction est de trois mois. Il est possible de réduire la sanction à un seul mois au vu d'une réintégration satisfaisante de l'organisation antidopage. Cela permet d'économiser du temps et de l'argent, il s'agit maintenant de savoir si c'est une bonne ou une mauvaise idée.

Le point 3, là il y a eu des opinions conflictuelles de la part des parties prenantes. Tout d'abord, la flexibilité en matière de sanction de mineurs et de concepts concernant les autres personnes protégées. Dans les codes les mineurs sont scindés de deux façons. Il n'est pas contraignant de divulguer leurs noms au titre de l'article 14, et par ailleurs pour profiter de l'article concernant la substance ils ne doivent pas prouver l'origine de ces substances prohibées. Voilà ce qui fait l'objet du nouveau projet de texte. Dans le premier texte, nous avons ajouté un autre avantage pour les mineurs à savoir, dans le cas d'un dopage intentionnel il convient pour une substance non spécifiée d'établir que ce dopage n'était pas intentionnel. Tout le monde doit le faire, mais pas les mineurs. Le fardeau de la preuve appartient à la charge de l'organisation antidopage qui doit établir l'intention. Nous avons reçu beaucoup de réactions de la part des parties prenantes nous avons procédé à une révision des textes. Les réactions les plus intéressantes sont venues du Conseil de l'Europe qui défend en tout temps les mineurs ils nous ont dit: non! Là vous allez trop loin. Un autre changement que nous avons conservé porte sur le point où mineur peut établir qu'il a faute significative et néanmoins, l'année est scindée de moitié au cas où les sanctions peuvent aller jusqu'à une réprimande du mineur. Certains estiment que ceci relève du bon sens, d'autres estiment que cela va beaucoup trop loin. L'autre problème en ce qui concerne les mineurs, est l'utilisation même du mineur. Nous avons reçu des opinions extrêmement arrêtées de la part des athlètes en ce sens que, un athlète qui monte sur un podium à l'âge de 16 ou 17 ans ne doit pas être considéré comme être mineur pour obtenir un traitement spécial. Dans le premier projet de texte, nous avons estimé que le terme mineur excluait les jeunes de 16 ou 17 ans. D'autres ont estimé que c'était une mauvaise idée étant donné que le terme mineur était largement accepté. D'autres ont dit: vous savez quoi? Vous devez vous occuper également des pairs et leur donner les mêmes avantages que vous donnez aux mineurs. Donc nous avons fait d'une pierre deux coups, nous avons eu un long dialogue avec le comité paralympique et nos athlètes paralympiques ne veulent pas de ces avantages étant donné qu'ils sont peut-être physiquement handicapés, mais cela ne vaut pas pour le mental, donc ils ne veulent pas être traités comme des mineurs. Ce que nous avons décidé c'est de supprimer le terme mineur et de supprimer le terme para, pour arriver à un nouveau terme: « personnes protégées ».

Voilà des idées fort intéressantes, le concept d'athlète de loisir, là la règle est: vous n'avez pas besoin de les tester, mais si vous les tester, ils sont l'objet de sanctions totales. Nous leur

accordons le même avantage que nous accordons aux mineurs, en ce sens que vous n'avez pas besoin de divulguer au titre de l'article 14, ils ne doivent pas établir comment la substance prohibée a pénétré dans leur organisme.

Diapo suivante. Ici il s'agit de savoir quelles sont les relations de l'AMA avec les fournisseurs de services. Certains affirment ce que vous devez faire c'est de les certifier tous, certifier tous les fournisseurs. Cela peut être fait, mais cela risque de coûter fort cher pour l'AMA. Ce que nous avons dit, les signataires sont responsables de ce que font les fournisseurs de services. Le prochain point, est-ce qu'il faut mentionner spécialement l'ITA dans le code? Nous avons été impressionnés par les travaux de l'ITA, j'ajoute que 8 de leurs décisions n'appellent pas à une reconnaissance spéciale dans le code. Nous pouvons juger au fur et à mesure des qualités de ce que nous faisons.

Ensuite le prochain critère, être signataire. Inutile de nous en occuper étant donné que ceci fera l'objet des directives et pour gagner du temps je ne rentrerai pas en matière.

Le quatrième groupe que je passe rapidement, ce sont les éléments sur lesquels nous n'avons pas apporté de changements étant donné que nous attendons encore les réactions de tout le monde. Les principes ancrés ici au début du code sous raisons fondamentales et dans l'introduction, nous avons reçu un certain nombre de commentaires par la Commission d'éthique de la part de parties prenantes. À la lumière de notre expérience en tant que juriste, les rares cas dont il a été fait mention ont été mentionnés de façon favorable donc nous ne sommes pas certains de la nécessité d'un tel changement. Certains pensent le contraire donc nous avons soumis l'ensemble de questions à la Commission d'éthique pour voir toutes ces réactions des parties prenantes pour voir s'il est possible d'en venir à un consensus. Nous avons fait la même chose pour l'éducation. Nous l'avons fait lors des codes antérieurs et la Commission d'éthique examine toutes les réactions pour voir s'il est possible d'en venir à un consensus.

Gouvernance. Là il y a deux parties. Certains souhaitent un ensemble de standards de gouvernance intégré dans le code et nous sommes d'avis qu'il s'agit ici de règles antidopage. Deuxièmement certains souhaitent des critères pour la gouvernance de l'AMA intégré dans ce code. Nous avons attendu de voir ce que vous allez décider en ce qui concerne la gouvernance de l'AMA sur le plan général. Ceci étant nous estimons que le bon endroit pour intégrer tout ceci, ce n'est pas le code, mais bien les documents de fondation de l'AMA.

Ensuite, un certain nombre de questions scientifiques. Certains problèmes se sont posés au niveau de substances pouvant être testées à un niveau extrêmement faible lors des compétitions. Tandis que l'utilisation a été faite clairement hors compétition ce qui pose problème. Un autre problème est la liste de substances où étant donné que les laboratoires ont pu réduire la sensibilité à partir de nanogramme jusqu'à un, deux, trois, quatre, cinq picogrammes. Il est fort probable qu'il y a eu contamination. Un certain groupe de scientifique s'est réuni afin de déterminer s'il leur était possible d'aboutir à une approche scientifique de façon à pouvoir régler ce problème de contamination et ses positifs à un niveau extrêmement faible dû à des substances qui ne sont pas prohibées hors compétition. Ensuite, là nous allons avoir les réactions à temps pour nous occuper de la troisième version.

La charte des athlètes. Il faut que nous voyions la version finalement avant de pouvoir dire comment l'intégrer dans le code. En principe on la soutient substantiellement, mais pas à cause de violations de la part de signataires. Donc lorsque le texte définitif sera prêt, on pourra dire quelque chose. Pour l'instant je trouve que c'est un très bon texte, si j'étais un athlète, je trouve que cela leur donne un bon outil concernant leurs droits. Et il y a une partie qui est plutôt des points qui pourraient être considérés comme des souhaits, donc il faut encore en discuter.

Voilà qui conclut ma présentation, je suis là si vous avez des questions que vous trouvez des questions importantes et dont le groupe devrait encore s'occuper, signalez-le SVP.

LE PRÉSIDENT: Merci beaucoup Rich. Est-ce qu'il y a des questions de la part des membres pour Rich? Non? Eh bien. C'est une entreprise considérable, vous trouvez tous les documents dans votre dossier, cela devrait vous donner toutes les explications nécessaires, il y a d'autres documents utiles. Les consultations se poursuivent et la dernière version sera présentée à la conférence mondiale à Katowice l'année prochaine au mois de novembre. Rich merci beaucoup de votre disponibilité, nous vous souhaitons un bon rétablissement rapide. Merci beaucoup.

6.1.2 Standards internationaux

- 6.1.2.1 Standard international pour la conformité au Code des signataires

M. SIEVEKING: On va poursuivre avec les standards internationaux. Comme l'a dit le Président en révisant le code, nous avons en même temps procédé à la première étape de la révision des standards internationaux. Vous trouvez toutes les informations dans votre dossier. On a reçu pas mal de commentaires de la part des parties prenantes concernant de ces standards. C'est surtout pour l'ISTI que nous avons reçu des commentaires, le Comité de rédaction travaille dur vous avez un résumé des changements principaux dans le document 6.1.2, sauf pour le standard de la conformité et Jonathan va s'occuper de vous donner des explications. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à poser des questions au responsable de chaque standard.

Alors il y a un nouveau standard concernant la gestion des résultats et comme Rich vient de le dire nous avons décidé de rédiger ce nouveau standard, la rédaction a commencé au mois de mai. Un premier jet est disponible et sera diffusé aux participants. C'était très important d'avoir ce standard, tout le monde est d'accord que la gestion des résultats fait partie de lutte contre le dopage. Il n'y avait pas vraiment de règles établies, il y avait des règles implicites, il y avait des règles éparpillées partout dans des documents différents. C'est dans des règles concernant la localisation des athlètes que nous pouvons quelques règles concernant la gestion des résultats, etc. Là encore une fois, le Conseil de l'Europe nous dit que l'article 8 du code doit être renforcé pour garantir une audience équitable des athlètes, mais nous avons décidé de mettre cela dans un texte différent pour sortir avec un code le plus court possible. Je suis à votre disposition si vous avez des questions pour moi ou je les transmets aux directeurs responsables des divers standards.

LE PRÉSIDENT: Oui là on voit vraiment l'échelle sur laquelle on fait ce travail. Or si vous avez des questions concernant la révision des standards, c'est le moment. Monsieur Kilic.

M. KILIC: Merci, Monsieur le Président, ce n'est pas vraiment une question, mais un commentaire concernant la question en général. Beaucoup de travail est accompli pour la révision des codes et des standards internationaux. On fait beaucoup d'efforts à obtenir des bons standards internationaux. Je sais qu'il faut procéder rapidement, mais en même temps je voudrais nous rappeler qu'il ne faut pas piquer trop de hâte, car le résultat final doit être compréhensible, doit être complet, cela doit concerner tout le monde et tout le monde doit avoir confiance que toutes les questions nécessaires la vitesse, mais pas trop de hâte, car il ne faut rien oublier. Tout ce qui doit être intégré dans ces textes doit l'être. Merci

LE PRÉSIDENT: Julien, calendrier SVP.

M. SIEVEKING: Oui je prends note de ce qui vient d'être dit, je confirme que c'est beaucoup de travail pour le groupe de rédaction vu la qualité le nombre et la complexité des commentaires que nous avons reçus. Je ne sais pas si vous voulez dire quelque chose à propos de notre proposition de réduire la période de consultation, la date de délai a été fixée au 4 mars pour la prochaine étape de consultation. Mais tous les gens qui travaillent sur la rédaction, bon pour vous c'est aussi beaucoup de travail de revoir tous les projets, mais je crois que nous pouvons être assez satisfait des résultats obtenus pour le moment. Les versions actuelles des projets sur le code et des standards internationaux sont vraiment de très bonne qualité.

LE PRÉSIDENT: On avait une discussion à part sur le standard international pour la conformité et là nous avons reçu des commentaires du CIO surtout concernant cette révision du standard. Alors Jonathan pourrait peut-être nous parler un peu de ce standard.

M. TAYLOR: Merci, Monsieur le Président, bonjour tout le monde. Oui vous avez un document qui vous donne un résumé sur la première consultation sur ce standard international de la conformité. C'est un document qui a été présenté au mois d'avril, dans plusieurs cas on a pu appliquer ce standard. C'est un document qui est vivant et qui va se nourrir de l'expérience faite en la matière. Les commentaires qui ont été faits dans cette première consultation sont limités, le CIO nous a adressé des commentaires basés sur l'expérience. J'ai eu une réunion très utile avec les représentants du CIO hier et nous nous sommes mis d'accord de nous réunir pour une discussion de ces propositions du CIO. On recherche le même but, on veut maintenir un système efficace et fort et je crois que grâce à des discussions on va pouvoir faire du progrès. Il y aura un deuxième tour de consultation, alors ces discussions préalables vont peut-être nous donner d'autres résultats pendant la deuxième phase de consultation. Voilà où nous nous trouvons pour la consultation. Une réunion que nous espérons être très productive avec le CIO.

LE PRÉSIDENT: Merci Jonathan. Des commentaires? Monsieur Pound.

M. POUND: Merci Monsieur le Président. Je me demande si c'est le bon moment afin de savoir ce qui se trame pour les étapes suivantes, surtout en ce qui concerne l'affaire russe.

LE PRÉSIDENT: Cela sera traité sur le point 6.2.3.

6.1.3 Standard international pour les laboratoires - modifications

LE PRÉSIDENT: On a également traité du standard international pour les laboratoires et dès qu'on aura fait le travail de révision là-dessus on reviendra vers vous.

6.1.4 Standard international pour les contrôles et les enquêtes - Article 6.3.4 et Annexe L

LE PRÉSIDENT: Il y avait également le standard international sur les contrôles et les enquêtes. Je vais demander à Tim s'il veut prendre la parole pour nous donner un résumé de ce qui se fait là.

M. RICKETTS: Oui j'attendais juste qu'on me passe la commande à distance pour passer en revue la présentation et je démarrerais dès que j'aurai cette commande. Merci, bonjour, vous avez dans votre dossier une vue détaillée du programme de conformité et de suivi de la conformité. Je voudrais peut-être vous donner des informations de statistiques de la situation opérationnelle, l'orientation future, etc. Les principes du programme de suivi de conformité aident à améliorer le programme de lutte contre le dopage des signataires sur le plan mondial et protègent encore mieux l'intégrité du sport. Afin de pouvoir le faire, on a besoin d'une coopération très étroite avec tous les signataires afin de corriger toutes les mesures.

Standard international du contrôle et des investigations des enquêtes. Deux domaines de changement ont été proposés hier, l'équipement, les critères de sélection des équipements et des appareils, nous avons maintenant rendu ces conditions plus contraignantes. Nous avons un problème avec un fabricant, pour nous rappeler, avec les flacons pour les échantillons urinaires. Les critères sont maintenant basés sur des conditions, des exigences renforcées pour ces appareils. Y avait un groupe d'experts ad hoc qui s'est penché sur la question et qui a établi 17 critères supplémentaires ajoutés aux 4 qui existaient déjà dans les standards.

Ensuit l'annexe L de ces standards prend note et tient compte des conditions et des règles pour la gestion du résultat dans le cadre du passeport biologique des athlètes. Alors cette section va finalement faire partie des nouveaux standards pour la gestion des résultats jusqu'au moment où nous aurons les nouveaux standards, cette partie restera dans le standard actuel des contrôles et des enquêtes.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur le Code mondial antidopage et les standards internationaux.

– 6.2 Conformité au Code

6.2.1 Rapport du président du Comité de révision de la conformité

M. TAYLOR: Monsieur le Président, y a un rapport très bref concernant le travail de la CRC et nous avons des points différents à l'ordre du jour, y a une présentation de Tim, on a la remise à jour de la situation russe et puis un résumé des décisions à prendre la non-conformité de certaines parties prenantes.

Pour ce qui est du rapport, j'espère qu'il sera bref, concis, et clair. Nous sommes encore en cour de mettre en vigueur un nouveau standard on a encore plusieurs points à régler. La tension est rivée sur les signataires non-conformes, mais la majorité des signataires est en conformité. Ceux qui ne le sont pas encore, se conforment normalement avant que la question soit soumise au Comité exécutif et nous espérons que ce système va être conçu de telle manière à ce que les signataires se conforment le plus rapidement possible pour qu'il y ait vraiment une égalité de situation. Je veux rendre hommage ici au staff de l'AMA pour tout le travail qu'ils font. Le programme de conformité a été mis en vigueur après très peu de temps et l'effort peut maintenant se diriger vers les signataires qui doivent aligner leur programme avec le programme mondial. Et je dois dire que le travail effectué a été remarquable.

Pour ce qui est des processus qui sont déjà en place, pour la révision de la non-conformité et des recommandations qui s'en suivent, nous avons un peu ajusté nos procédures vous le voyez dans le document. Avant des réunions du Comité exécutif y trouvait un équilibre entre donner assez de temps aux signataires pour se conformer et de prendre des décisions assez en avance avec suffisamment de temps de réflexion afin de garantir les bonnes décisions à soumettre au

Comité exécutif. Nous nous réunissons suffisamment d'avance avec une date en réserve et tout ceci avec le but de maintenir l'intégrité du programme. Nous allons ajouter une troisième réunion, nous allons nous réunir les 14 et 15 janvier à Montréal. Un des sujets à l'ordre du jour sera la décision à prendre concernant la Russie. Le directeur général va nous donner un résumé de la situation actuelle à propos de la Russie. Mais si vous avez des questions concernant mon rapport, je suis à votre disposition.

LE PRÉSIDENT: Est-ce que vous avez des questions pour Jonathan? Dick.

M. POUND: Merci Monsieur le Président, désolé d'être tellement en avance sur le programme vous savez Jonathan, je faisais partie des gens qui ont estimé que la bonne décision a été prise par le Comité exécutif après recommandation de la CRC. Mais, cela dépend énormément de la situation, c'est-à-dire que la décision soit automatique, si le délai du 31 décembre est raté, une décision automatique sera prise ou une recommandation automatique sera adoptée, d'une suspension automatique immédiate. Mais dans le document je ne vois pas ça. Je vois ici dans le document que le Comité exécutif va réfléchir ou examiner la question. J'ai imaginé qu'on était déjà plus avancé. J'espère que le Comité exécutif ne va pas se pencher sur de nouvelles recommandations de la CRC ou peut-être que j'ai mal compris. J'espère qu'une réponse très solide et ferme sera prise par le Comité exécutif si le délai du 31 décembre n'est pas respecté.

LE PRÉSIDENT: Jonathan.

M. TAYLOR: Merci Monsieur le Président, merci, Monsieur Pound, merci de votre commentaire. Voilà ce que je répondrais. La décision du Comité exécutif prise aux Seychelles incluait un libellé qui a été soigneusement préparé et qui devrait rendre très clair ce qu'il fallait faire et à quel moment, pour ce qui est de l'accès à ces données et l'accès aux laboratoires de Moscou. C'est tout à fait clair, les conditions à remplir sont tout à fait claires et cela nous sera très utile lors de notre réunion de janvier pour évaluer si toutes ces conditions ont été satisfaites. Bien sûr on ne peut pas préjuger de ce qui va se passer, mais j'espère que ce sera clair d'une manière ou d'une autre. Ce qui est tout à fait clair, sur la base de la décision c'est que ces conditions sont des conditions essentielles et critiques dans le cadre du nouveau standard. Donc cela élimine des incertitudes et cela permet à la CRC d'appliquer les dispositions du standard qui sont très claires concernant les conséquences si un critère critique n'est pas satisfait. Bien sûr la CRC ne peut pas préjuger plus que quiconque d'autre, le nouveau standard international précise également que dans les cas d'urgence, les cas qui doivent être traités rapidement, des procédures rapides peuvent être appliquées et la CRC doit demander au Comité exécutif de prendre une décision rapidement. Le calendrier et les délais normaux sont écartés et on peut recommander une prise de décision rapide dans certains cas non-conformité avec toutes les conséquences relatives. Donc aux Seychelles, le Comité exécutif devait faire attention de ne pas donner l'impression de préjugement. Et je crois qu'il est tout à fait juste de dire que une partie, le but partiel de ces décisions était que les nouveaux standards et conditions devraient être appliqués. Ces conditions qui permettent au Comité exécutif d'agir rapidement en cas de non-conformité. En tout cas c'est le message qu'on m'a transmis très clairement de la part du Comité exécutif. Donc, les juristes les avocats doivent pouvoir déclarer qu'on part un peu à zéro en janvier en tenant compte de tous les facteurs, toutes les conditions, toutes les situations, mais dans le cadre des nouveaux standards qui permettent au Comité exécutif de réagir à des situations de non-conformité et nos satisfactions des conditions critiques.

LE PRÉSIDENT: La vice-présidente.

MME. HOFSTAD HELLELAND: Vous savez très bien que je faisais partie de la petite minorité qui a voté contre la réintégration de la RUSADA il y a quelques semaines. Je crois qu'il est important de préciser ici à cette réunion, que j'accepte entièrement et je respecte la décision qui a été prise aux Seychelles. Mais j'espère sincèrement qu'à la fin de cette année toutes les réponses seront reçues et tous les documents et matériels seront reçus. Mais j'ai une question qui a été posée par plusieurs personnes et je n'ai pas encore trouvé une réponse à cette question et cela concerne la situation juridique de l'organisation. Est-ce que la RUSADA peut être rendue redevable de tout ce qui concerne le laboratoire à Moscou? Et si le RUSADA ne livre pas les données du laboratoire ni l'accès au laboratoire, une non-conformité, déclaration de non-conformité de la RUSADA pourrait-elle être admissible devant le TAS?

LE PRÉSIDENT: Beckie

MME. SCOTT: Oui j'ai également une question de la part du Comité des athlètes. Si la CRC recommande après le 31 décembre la non-conformité de la RUSADA est-ce que le Comité exécutif

a déjà convenu d'une date à laquelle cette déclaration serait rendue publique? Est-ce qu'on sait à quel moment le Comité exécutif déclarerait cette non-conformité ou est-ce que ce serait fait uniquement lors d'une réunion du bureau?

M. TAYLOR: Merci de ces deux questions. Pour répondre à vice-présidente, est-ce que la RUSADA reste redevable ou responsable du non-accès aux données au laboratoire, ma réponse est oui. Ce sont des échantillons prélevés par la RUSADA fournis au laboratoire. Donc la RUSADA doit donner accès au laboratoire et ceci a été traité par le TAS avec les parties, l'IPC et l'AMA. Donc l'organisation antidopage doit garantir le soutien de toutes les autorités dans le pays de se décharger de toutes leurs obligations et des obligations de l'ONAD. Donc je peux dire que la RUSADA restera juridiquement responsable si les données ne sont pas livrées ni l'accès au laboratoire. Est-ce que ça va résister à des contestations devant le TAS? C'est oui. Y a bien des arguments juridiques qui tiennent la route, qui peuvent être faits, et nous les avons déjà anticipés et intégrés dans la recommandation de la CRC au Comité exécutif. Bien sûr aucun avocat ne va vous donner des garanties, mais nous avons déjà réfléchi à toutes ces questions. Si il y a une contestation juridique, nous avons bon espoir de remporter cette contestation.

Pour Beckie, oui, le standard donne donc cette possibilité d'appliquer une procédure rapide. La CRC recommande de déclarer la non-conformité avec toutes ses conséquences, le Comité exécutif devrait se pencher dessus le plus rapidement possible, mais c'est l'EXCO qui va décider de la date à laquelle ce sera fait. Mais ce sera la recommandation de la CRC.

LE PRÉSIDENT: Merci Jonathan. Permettez-moi de dire trois choses. D'abord, la CRC devrait probablement recommander au Comité exécutif d'agir rapidement, car nous aurons une décision à important à prendre. Et comme cela a été fait aux Seychelles, j'appuierais toutes les recommandations faites par la CRC, c'est juste que je vous l'annonce maintenant. Troisièmement, une délégation de l'AMA, cela a déjà été annoncé, se rendra au laboratoire de Moscou le 28 novembre avec de très bons espoirs que l'équipe pourra obtenir tout ce qu'on attend d'eux en quelques jours. Andrew.

M. GODKIN: C'est une proposition, ce n'est pas vraiment une question. Bien sûr nous connaissons la décision prise le 20 septembre de la déclaration de la non-conformité de la RUSADA. L'Europe s'est abstenue pendant ce vote et les Amériques ont voté en faveur de la résolution. Alors le but de ce CF c'est d'obtenir une décision positive d'ici le 31 décembre, le délai. Et si c'est obtenu, je pourrais peut-être vous proposer que ce serait dans notre intérêt de mettre dans le PV des espoirs du Comité exécutif, c'est dans l'intérêt des athlètes libres de dopage et dans l'intérêt de l'intégrité du sport que ce soit fait, y compris un communiqué de presse.

LE PRÉSIDENT: Autres interventions? Si ce n'est pas le cas, d'accord. J'espère avoir ainsi couvert le problème du RUSADA.

6.2.2 Supervision de la conformité

M. RICKETTS : Nous avons une politique de point final au Conseil de fondation, il s'agit des 100 mètres aux Jeux olympiques où j'ai été disqualifié, mes excuses. Je reprends le sujet que j'ai quitté antérieurement pour ajouter que l'AMA a ajouté beaucoup de temps au développement d'un programme de surveillance de la conformité, en adoptant une approche progressive, en ciblant les partenariats entre l'AMA et ses signataires. L'affirmation de non-conformité étant une solution de dernier ressort dans le contexte du standard international qui sera en vigueur en date du 1 avril.

Quant à la situation actuelle la voici. Compte tenu de la distance, il est difficile de voir ce texte, le bleu représente le statut de surveillance lancé en février 2017 où nous avons publié le questionnaire de conformité à 207 signataires en leur donnant trois mois pour compléter ce formulaire. En juin 2018 tous ces questionnaires ont été revus et tous les rapports de mesures correctives ont été publiés. Il s'agit de 200 questions qui appelaient différentes données à télécharger et la validation de différents documents ainsi que les réponses des signataires. La barre orange représente les signataires du T1, qui ont complété à 100% les éléments critiques et prioritaires. La barre suivante représente les signataires T2, qui ont satisfait aux mesures correctives à 90%. La dernière barre représente les signataires T3 qui viennent de recevoir les rapports de mesures correctives et qui viennent de lancer fraîchement. Au titre des standards internationaux, nous avons une politique de prioritisations qui porte sur les différents T et responsables et différentes conséquences de la conformité. Ce tableau expose le nombre de fédérations internationales et d'ONAD qui ont terminé les réponses. En bleu vous avez les FI au nombre de 33, 32 ont terminé leur rapport de mesures correctives, dont les mesures correctives pour lesquelles ils ne sont pas responsables pour les conséquences de la non-conformité au titre

de la politique de priorisation. En rouge nous avons les ONAD au nombre de 204, 34 ont terminé leur rapport ce qui vous donne un total de 67 sur les 107 signataires qui ont reçu le questionnaire de conformité avec le code. Pour ce qui est du programme d'audit. À ce jour nous avons mené à bien 23 audits depuis le 16 décembre dernier, 16 sur les ONAD que vous avez à l'écran et 7 sur les fédérations internationales. Nous avons 4 audits programmés d'ici la fin de 2018, sur les ONAD et les FI. Sur le Bélarusse, la Russie, l'audit de la Russie est exigée par la feuille de route initiale qui demande que cela soit fait après la réintégration du RUSADA, donc ceci tombera au début du mois de décembre.

Depuis 2016, les signataires ont mis en place les mesures correctives identifiées par le programme d'audit, ceci a été mené à bien par une équipe d'audit, 2 ou 3 personnes dans la règle au siège des signataires eux-mêmes. Les équipes d'audits, l'AMA a formé 35 auditeurs dont 17 experts internationaux venant de différentes organisations antidopage. Pour chaque audit nous avons une personne extérieure experte dans les différents domaines. Les rapports d'audits qui découlent de cet exercice et qui sont inclus dans la plateforme du questionnaire en ligne signifient que les mesures correctives sont présentées dans le contexte d'une forme unique accessible pour l'AMA et les signataires ce qui leur facilite la tâche. Dans l'ensemble nous avons revu plus de 10 000 mesures correctives générées à partir du questionnaire et des audits menées à bien par l'AMA. 500 mesures correctives émanent des audits qui ont ciblé les signataires de T1, en bas de page vous avez le nombre de mesures correctives découlant du questionnaire de conformité. La majorité se situe au niveau du T3, à savoir, les fédérations en développement et les fédérations internationales qui tombent sous le coût de cette catégorie.

Actuellement nous avons 2700 mesures correctives mises en œuvre. Les signataires continuent à travailler sur les points en suspens et en mars prochain nous avons noté 1000 mesures correctives terminées, donc un excellent progrès en l'espace de 8 mois comme je l'ai dit tout à l'heure. Le taux au titre de la politique de priorisation, ils ont jusqu'en avril 2020 pour développer les capacités de leurs programmes. Pour ce qui est des développements des nouvelles conformités, là nous avons développé une stratégie à long terme en matière de conformité qui a pour objectif de faire de la conformité une activité normale pour les signataires et une activité interactive grâce au système ADAMS. Nous travaillons également sur un nouveau système de surveillance pour les grandes organisations de manifestations composées d'un questionnaire modifié de conformité que ces organisateurs recevront bien à l'avance de leur manifestation. Ce qui sera également complété par le programme des observateurs indépendant qui rendront visite à ces épreuves de façon à y faire des observations et de façon à faire rapports en ce qui concerne les mesures correctives nécessaires.

Nous avons également un programme permanent qui cible les mesures correctives critiques. Ainsi nous avons terminé la révision des questionnaires et nous sommes en train de mener des audits, nous continuons donc à surveiller certains domaines, les décisions AUT intégrées dans l'AMA, la surveillance des tests hors compétitions ainsi que les décisions découlant des violations aux règles antidopage. Ceci est complété par un programme de surveillance post surveillance où avec les signataires nous assurons un suivi après avoir terminé toutes les mesures correctives, pour veiller qu'ils restent à jour de façon continue, à mettre en œuvre la conformité.

Quelques points découlant du programme, nous avons un excellent taux de réactions à la suite du questionnaire de conformité, 74% de tous les signataires ont terminé leur travail autour de trois mois. Et 6 mois plus tard nous enregistré des 100% de réponses. Nous avons travaillé constamment avec tous les signataires et ceci a été fait par nos bureaux régionaux dont le personnel a été augmenté de façon à aider ces organismes dans le cadre de ce programme, de façon à aider les signataires dans les différentes régions. Le produit d'audit, tous les audits effectués ont été faits de façon transparente et ouverte, les réactions de deux parties ont été positives, nous n'avons pas eu de problèmes au niveau des signataires qui se sont montrés extrêmement coopératifs. Les rapports d'audits seront intégrés dans un système en ligne que nous commençons à utiliser. À la suite de ce programme de conformité, un certain nombre d'ONAD utilisent les résultats de ces questionnaires ainsi que les audits de façon à faire avancer les financements, de façon à modifier les législations en place de façon à obtenir davantage de ressources humaines et financières pour leur permettre de livrer les mesures correctives nécessaires. Donc cela a eu un impact positif vu sous cet angle là.

Pour ce qui est des FI y a un grand nombre de questionnaires à revoir, un nombre important de mesures correctives et celles-ci demanderont pas mal de temps pour venir à bout de nos peines. Nous n'avons pas encore audité tout un chacun en même temps nous avons donc un processus prioritaire sur lequel on travaille. Le nombre des audits augmente année après année,

nous avons également un problème de conformité avec le programme de qualité, le C.C.Q. est un outil d'auto-évaluation, les programmes d'audits servent à valider les réponses et à approfondir les différents exemples de documents et de programmes mis en œuvre. Selon les ressources comme je l'ai dit tout à l'heure du côté de l'AMA nous avons eu à passer en revue un grand nombre de matériels et vu sous l'angle des signataires comme je l'ai dit tout à l'heure nous avons des ressources limitées au niveau de certains signataires en matière de livraison des mesures correctives en tant que tel.

Pour nous résumer, notre objectif est de continuer à collaborer étroitement avec les signataires dans un plan de culture de conformité et de maintenir nos communications et nos assistances chaque fois que nécessaires. Nous avons bon espoir que le nouvel ADAMS continuera à soutenir ce programme et nous fournirons une surveillance appropriée aux signataires pour les aider dans le cadre de leur programme. Nous avons tiré nos leçons du programme de conformité, avons procédé à des amendements au code de standard international, nous apprenons d'expérience et nous allons apporter des changements sur ce front-là. La politique de priorité fait l'objet d'une approche pragmatique qui permet le développement des capacités avant l'exercice en question. Pour tout ceci il faut du temps de façon à avoir un programme efficace et durable.

Pour conclure, j'ajoute que tout ceci est la principale priorité de l'AMA. En très peu de temps nous avons réussi à établir un programme de surveillance un standard international, un comité de révision de la conformité qui soutient le niveau en augmentation rapide des programmes visant à protéger les sports intègres et les athlètes propres. Permettez-moi de remercier tous les signataires pour leur engagement et je remercie le président du CRC et tous ses collègues ainsi que tous les différents départements de l'AMA pour leurs efforts pour faire aboutir tout cet exercice. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT: Avez-vous des questions à poser à Tim? Beckie

MME. SCOTT: Je n'ai pas de questions à poser, mais j'aimerais faire un commentaire au nom de la Commission des athlètes. Il s'agit de féliciter Tim et son équipe pour un magnifique travail couronné de succès qui améliore les pratiques antidopage. Au nom des athlètes intègres, nous tenons à vous remercier de vos efforts et vous féliciter pour le succès de ce programme.

LE PRÉSIDENT: Merci Beckie. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir? Eh bien magnifique Tim, nous avons passé de la conformité aux règles à la conformité aux opérations. Nous avons un chiffre de 10 000 mesures correctives ce qui est un magnifique travail que vous avez mené à bien avec brio. Il est bon d'entendre que les premières félicitations vous ont été adressées par les athlètes. Mes instructions sont les suivantes, puisque nous avons commencé très tôt ce matin, nous allons déjeuner de 12 h 15 à 13 h 15. Et à 13 h 15 nous allons reprendre la séance et écouter le rapport des athlètes à ce moment-là.

6.2.3 Russie

Se référer au point 6.2.1

6.2.4 Recommandations sur la non-conformité

M. TAYLOR: Merci, comme cela est souvent le cas et que j'ai déjà dit, au fur et à mesure que le TD se rapproche un certain nombre de signataires sont tout d'un coup en conformité avec les exigences. De ce qui a été soulevé peut être évité, donc nous n'avons plus que deux affaires, celui de l'ONAD du Nigéria et la recommandation telle qu'acceptée par l'exécutif qui est d'envoyer une note de non-conformité des conséquences à l'ONAD du Nigéria, tel qu'exposé dans le document. Cette recommandation a été acceptée, un avertissement sera adressé au Nigéria. Pour ce qui est de la Fédération internationale de gymnastique, celle-ci nous a présenté les mesures correctives et leur plan. Elle a demandé à l'ITA de s'occuper de toutes les mesures correctives en suspens, il y a une disposition dans ce standard qui le permet en stipulant que la liste de surveillance requiert de mener à bien ces mesures correctives en l'espace de 4 mois auquel cas, le cas serait déclaré clos, dans le cas contraire. Y aura une affirmation de non-conformité automatique. Voilà les informations sur ces deux affaires dont le Comité exécutif a pris connaissance. Merci.

LE PRÉSIDENT: Est-ce que ces déclarations appellent de votre part des remarques si ce n'est pas le cas, je vous remercie, nous pouvons ainsi quitter le point de la conformité.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur la conformité au Code.

7. Sportifs

MME. SCOTT: Je passe au rapport de la Commission des athlètes. Nous avons tenu une réunion ici même à Bakou, et nous avons demandé une réunion en conjonction avec la réunion de l'exécutif de façon à pouvoir assister à l'une des réunions. Je saisis cette occasion pour présenter la Commission des athlètes de l'AMA. La majorité de ses membres sont venus ici pour participer à la réunion. Ils sont derrière moi. Richard Schmidt d'Allemagne. Merci de vous lever Richard. Chiel Warners des Pays-Bas, Ben Sanford de Nouvelle-Zélande, Adam Pengilly du Royaume-Uni, Lauryn Williams des États-Unis, Jeong-Ho Hong de la Corée, Petr Koukal de la République Tchèque et bien sûr en plus des membres de la Commission des athlètes du CIO qui sont assis à la table et nous avons également Danka. Nous avons donc tenu une réunion qui a abouti à un certain nombre de résultats que je vais vous présenter dans quelques instants en plus d'une vidéo.

Ensuite une mise à jour concernant le projet de texte de la Charte du droit des athlètes. La Commission des athlètes rend hommage et remercie les groupes d'athlètes qui ont fait connaître leurs positions en ce qui concerne l'antidopage nous estimons que la voix des athlètes est essentielle et précieuse. Et nous encourageons les athlètes de faire en sorte de participer aux discussions. Nous avons exprimé notre opinion sur la gouvernance, je n'y reviendrai donc pas. Nous avons également parlé de RUSADA, la réintégration de cette organisation même que nous maintenons notre déception en ce qui concerne la conformité de RUSADA. Nous admettons le processus qui a été adopté, les conditions explicitées, nous attendons à une mise à jour en ce qui concerne l'accès au Limus. Nous attendons donc une décision sur la conformité, nous continuons à engager la collectivité vers le développement des droits, développement de Charte antidopage et ce document doit être mis en œuvre dans le contexte du code mondial antidopage tel que révisé et ratifié l'an prochain.

Nous passerons brièvement à la prochaine phase de consultation qui couvre également un projet de texte de la charte dont nous allons faire état dans quelques instants. Notre commission a également offert une base de données pour nous aider à engager un nombre aussi élevé d'athlètes que faire se peut. La révision du code la commission a reçu un aperçu et a eu la possibilité de proposer des révisions au code. Nous avons l'avantage supplémentaire en ce sens que nos membres sont membres du Comité de rédaction donc nous avons une ligne de communication ouverte ce qui nous permet de nous engager à côté des équipes de rédaction. Nous avons reçu une présentation d'ADAMS et la Commission des athlètes applaudit à cette nouvelle évolution en ce qui concerne la localisation des athlètes, nos membres participaient également aux évolutions de cette application.

J'ai dit quelques mots en ce qui concerne le forum ultérieurement, mais je vais brièvement vous présenter le vidéo. La Commission des athlètes a organisé un forum à Calgary en juin dernier, c'était le premier des forums que vous retrouverez dans votre documentation. Nous sommes conscients de l'important de créer des opportunités pour la collectivité des athlètes en ce qui concerne l'antidopage. Ce format est positif et a été fort bien accueilli. Dans l'ensemble nous estimons que ce forum a été couronné de succès c'est pourquoi la Commission des athlètes et sa direction vont évaluer la faisabilité d'une deuxième édition du forum en collaboration avec le forum sur les OAD en mars prochain à Lausanne.

Nous avons reçu des nouvelles positives de M. Paterson de Drug Free Nouvelle-Zélande, un groupe d'ONAD qui a soutenu le forum de l'année en cours et qui confirme son soutien financier pour le forum d'un montant 50 000 dollars. Merci beaucoup de vos efforts qui contribuent à nos activités. Et vous serez personnellement invité à la soirée que nous allons organiser.

La Commission des athlètes organise un forum au printemps nous avons invité les membres de l'AMA à participer à ce forum. Et nous allons voir comment nous pourrions participer également à ce forum-là. Pour ce qui est le groupe d'athlètes et la Commission des athlètes a été invité par la Commission des athlètes le CIO de tenir une réunion face à face pour discuter des incidents récents. Nous confirmons notre intérêt pour cette réunion et sommes optimistes en ce sens que l'un des résultats potentiels sera un protocole d'accords qui portera sur l'établissement d'un respect mutuel en cas de divergence d'opinions. Et nous espérons que cela constituera un résultat positif. Nous avons également convenu de créer un Groupe de travail pour voir quel est le potentiel d'amélioration entre les groupes d'athlètes étant donné que nous communiquons avec un grand nombre de la communauté des athlètes.

Ceci étant je vous propose maintenant de voir une séquence vidéo avant de passer à la Charte des droits des athlètes. Il s'agit d'une brève vidéo tournée lors du forum du mois de juin à

Calgary. Voici quelques points forts de cette manifestation qui encore une fois a été couronnée de succès. Merci.

DÉCISION

Il est pris note du rapport de la présidente du
Comité des sportifs.

– **7.1 Charte antidopage des droits des athlètes**

MME. SCOTT : Je vais demander à Ben Sanford mon collègue de vous faire un petit rapport.

M. SANDFORD : Merci, est-ce que tout le monde m'entend je suis peut-être un peu loin du micro. Merci Beckie, merci Monsieur le Président, c'est un vrai privilège de pouvoir vous parler de cette Charte des droits des athlètes. Je voulais simplement vous expliquer la procédure telle qu'elle existe jusqu'à présent et parler brièvement du projet de charte, un document dans votre dossier. Je vais essayer de raccourcir la présentation. On a commencé il y a quelques années, un certain nombre de comités d'athlètes ont exprimé leurs préoccupations par rapport au système actuel réclamant des droits, des droits à être reconnus. Nous avons parlé de ça au Comité des athlètes de l'AMA afin de peut-être établir une telle charte des droits. Comme premier pas nous avons consulté les athlètes pour savoir s'ils souhaitaient avoir une telle charte des droits. Nous avons fait cette enquête et nous avons reçu plus de 2100 réponses des athlètes. C'est vraiment un très bon taux de retour puisque ce sont des athlètes qui sont préoccupés par l'état de la Lutte contre le dopage. Donc d'avoir ces réponses dans une enquête qui a été menée officiellement, c'était mieux que d'avoir des réponses par-ci par-là des athlètes. Plus de 2100 athlètes qui ont participé 60 pays, 50 sports, une enquête qui était vraiment représentative de ce que nous entendons comme commentaires tous les jours. Voilà quelques réponses, 97% des athlètes estiment que c'est nécessaire ou désirable d'avoir le droit à un sport libre de dopage. Les athlètes souhaitent vraiment avoir des droits, accès à ces droits et avoir le droit à un sport libre de dopage, un sport intègre. Nous nous basons sur ces réponses nous avons rédigé le premier projet de charte, nous l'avons présenté d'abord au Symposium des ONAD et en avons discuté avec nos parties prenantes. Ensuite, on l'a présenté au forum qui a eu lieu à Calgary, et nous avons pu discuter avec tous les athlètes qui participaient. L'engagement était vraiment très fort et je voudrais remercier tous les athlètes qui ont participé les athlètes qui ont le contrôle sur le devenir de cette charte. Pendant le forum à Calgary quelques modifications ont été apportées au document. Donc le document devant vous reflète ces modifications.

La procédure à partir de maintenant nous souhaitons présenter le document de nouveau aux athlètes, aux athlètes à qui on s'est adressé premièrement et les athlètes du CIO vont nous donner des données qui se trouvent dans leur base de données pour pouvoir contacter un plus grand nombre d'athlètes. Quel est le calendrier? Le même que pour la consultation sur le code et le document sera posté en même temps que la dernière version de la révision du code. Et nous nous réjouissons de recueillir vos commentaires à propos de ce document sur les droits des athlètes. Nous allons avoir cette consultation jusqu'au début mars on a l'intention d'organiser un autre forum des athlètes mi-mars pour pouvoir discuter de ces réponses, cette deuxième version de la charte. Ensuite, on rédigera la troisième version du projet qui nous l'espérons sera le dernier projet qui pourra vous être présenté mi-année à vous au Symposium des ONAD en mars et au deuxième forum des athlètes en avril.

Ce que vous avez devant vous c'est la version numéro deux, donc le deuxième projet. Je vais le passer en revue rapidement. On a le préambule, ensuite la mission et les droits, et y a une grande différence qui a été identifiée par les athlètes à Calgary. Le souhait d'avoir des vrais droits et des droits à obtenir. Donc on a la première partie, les droits effectifs, ce sont des droits qui vont être intégrés dans le code de l'AMA. Bien sûr les standards internationaux le code de l'AMA et d'autres documents seront les bases pour la rédaction de ces droits. Y a un avantage à faire partie de l'équipe de rédaction du code, puisque nous allons pouvoir présenter les droits que nous souhaitons dans le code. Pour l'instant les athlètes ont des droits, mais il y a un problème les athlètes n'ont pas accès à ces droits et les droits ne se trouvent pas à la bonne place. Donc si vous êtes un athlète et vous voulez savoir quels sont vos droits, eh bien, il faut parcourir les statuts de l'AMA, ainsi que d'autres textes. La convention parle de droits de l'homme, mais ils ne sont pas vraiment libellés. L'AMA nous avons un bon système juridique antidopage avec des milliers de règles que les athlètes doivent observer, c'est un système très harmonisé du point de vue mondial, mais on n'a pas une seule page qui précise les droits des athlètes. Donc on veut les préciser et les rendre accessibles aux athlètes. Ça, c'est la première partie, quels sont les droits des athlètes.

S'en suit la deuxième partie, c'est garantir l'accès à ces droits, l'article 10 ne fait pas vraiment partie intégrante des droits, mais on souhaite avoir un ombudsman pour les droits d'antidopage des athlètes. Ça fait partie du souhait d'avoir accès aux droits, cela a comme but le renforcement du système antidopage et la garantie de fournir ces droits aux athlètes. Donc il faut avoir une personne qui agit comme ombudsman de façon centrale et qui peut aider les athlètes, s'assurer que les organisations antidopage respectent ce droit. Donc si vous avez des idées pour mieux étoffer cette personne et ses activités, ses responsabilités, cela nous aiderait beaucoup. Il faudrait avoir une discussion avec l'AMA sur la possibilité de créer cette position. Je crois que ça va vraiment changer la donne si on peut avoir un ombudsman. Ça va garantir l'intégration complète des athlètes dans le système antidopage.

Ensuite il y a la partie des droits qu'on souhaite obtenir. Les athlètes ont des sentiments très forts, ils veulent avoir ces droits. Une fois dans leurs pays, on se rend compte que ces droits ne sont peut-être pas applicables universellement. Ce sont des droits qui tombent sous le chapeau de bonnes pratiques ou meilleures pratiques et nous comprenons très bien que ces droits ne peuvent pas être garantis dès maintenant, mais c'est des droits auxquels il faut aspirer. Là le texte est vraiment au stade de projet, nous avons un tout petit comité de pilotage et nous réagissons à toutes réponses que nous recevons de l'extérieur. Si vous avez des commentaires à faire, SVP n'hésitez pas faites nous savoir. Merci de m'avoir donné l'occasion de vous présenter cela, c'est vraiment quelque chose qui tient au cœur des athlètes. Personnellement je suis convaincu que si nous pouvons intégrer ce texte dans le code ce sera un énorme pas en avant. Là, il faudrait savoir si ce sera une annexe au code ou si ce sera simplement une référence dans le code à ce texte, ça on verra comment on le fera. Mais les athlètes y tiennent beaucoup à ce document et avoir ces droits. Ils sont de l'avis que ça va renforcer considérablement le système antidopage. Merci

LE PRÉSIDENT: Merci beaucoup vous avez des questions pour Ben? Danka

MME. BARTEKOVA: Merci Monsieur le Président, non je n'ai pas de questions je voudrais faire une remarque. Au nom de la Commission des athlètes du CIO, nous sommes très reconnaissants à Becky et à toute la Commission des athlètes de l'AMA de cette réunion très constructive que nous avons eue hier, peut-être que dans le passé nous n'étions pas toujours d'accord sur tous les points, mais c'est, c'est le fonctionnement de la démocratie. Nous avons la chance de ne pas être obligés d'être d'accord. Mais nous poursuivons les mêmes buts et j'espère que nous pourrons tourner la page et aller vers une nouvelle collaboration entre nos deux commissions. Nous allons certainement réagir et donner nos réponses à toutes ces questions et bonne chance au Commission des athlètes de l'AMA avec votre charte.

LE PRÉSIDENT: Merci Danka oui c'est extrêmement utile. Gabriella.

MME. BATTAINI-DRAGONI: Tout d'abord je voudrais vous dire que le Conseil de l'Europe apprécie beaucoup le travail qui est en cours. Nous avons écouté toutes les présentations aujourd'hui et hier et comme vous le savez nous avons déjà un très bon contact et une très bonne collaboration ce qui est un plus pour nous parce que nous avons besoin de vos contributions. Je veux saisir cette occasion très brièvement pour vous donner quelques points d'information très concrets de ce que nous faisons dans le sens de la protection des droits des athlètes, nous au Conseil de l'Europe. C'est très pertinent pour cette discussion. Nous nous sommes rendu compte que l'accès à la justice dans le sport est une question très importante cela sort aussi du rapport que nous avons entendu sur la gouvernance. Avec votre permission Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire que tout d'abord que notre groupe de suivi de la convention contre le dopage a créé un groupe ad hoc avec des membres qui sont des athlètes et c'est sur le sujet de l'accès à la justice pour les athlètes. Donc ce groupe a comme mandat de faire l'examen du système judiciaire du point de vue du sport, et de présenter des propositions de modifications. La composition de ce groupe, c'est très intéressant je dois vous dire, il y a des experts en matière d'antidopage et des athlètes qui sont membres de ce groupe ad hoc. Avec quelques experts de notre Conseil de l'Europe et quelques experts venant de la cour de justice des droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Le groupe va se réunir le 20 novembre la semaine prochaine. Je vous donne ces détails parce que je veux que vous compreniez que nous sommes très engagés dans ce domaine et que nous avons une feuille de route pour notre travail et que nous collaborons étroitement avec les représentants des athlètes.

Une autre nouvelle très intéressante est la suivante, nous sommes ravis d'entendre que l'AMA participe dans ce travail. Récemment le CIO a également exprimé son intérêt par le travail effectué par ce groupe. Alors c'est très important si nous réussissons à réunir toutes ces personnes autour de la table pour discuter d'un sujet précis, nous sommes bien partis. Donc c'est

une occasion pour le Conseil de l'Europe et d'autres parties prenantes de travail très très étroitement ensemble afin de réformer la justice en matière de sport, afin de le retenir comme un principe très solide des droits de l'homme et de la bonne gouvernance. En ce faisant, je suis convaincu que nous pouvons contribuer à ce que nous pouvons servir ou donner aux athlètes en matière de protection de leurs droits, accès à la justice et tout ceci en harmonie avec les conventions sur les droits de l'homme.

Encore un autre point d'information pour vous, récemment nous avons eu deux jugements de la cour de justice des droits de l'homme sur la protection des droits des athlètes. Et là, je fais mention au travail qui a été entrepris l'année passée, aussi en relation avec cette question, c'est-à-dire dans le sens que le système d'audience et de formation existe, si des audiences n'ont pas lieu à la demande de ceux et celles qui le demandent la justice est imparfaite. Je voulais seulement vous donner une petite vue générale de ce que nous faisons nous au Conseil de l'Europe. Le travail que vous avez fait sur cette Charte des droits des athlètes nous intéresse beaucoup et on va l'observer. De notre point de vue nous ne nous occupons point de tous les droits des athlètes nous avons focalisé sur la facilitation de l'accès aux droits de la part des athlètes et tout ce qui est lié à cette question. Merci beaucoup de votre attention.

LE PRÉSIDENT: Merci beaucoup Gabrielle, Dick.

M. POUND: Merci Monsieur le Président, félicitations de ce projet vraiment très très valable. J'ai une préoccupation de type pratique. Si cette charte doit être intégrée dans le code mondial antidopage, il y a un délai qui se situe autour de la mi-année de l'année prochaine. Sinon il faut attendre encore 5 ans avant de l'intégrer dans le code. Donc il faut rester vraiment en contact étroit avec le Comité de rédaction du code pour que le contenu et l'étendue de cette charte soient vraiment en harmonie avec le code et que cela ne dépasse pas certaines dimensions.

LE PRÉSIDENT: Jiri.

M. KEJVAL: Merci Monsieur le Président, nous avons entendu le point de vue du Mouvement sportif nous comprenons que le document des chartes est un document très intéressant, merci beaucoup de ce travail Becky, mais nous aimerions voir une étendue plus grande dépassant l'Europe. Il faudrait que ça aille au-delà de frontières de l'Europe, ça devrait être plus universel. Nous sommes très optimistes, parce que l'ambiance ici est plus chaleureuse qu'aux Seychelles. Et j'espère que cette ambiance va persister c'est très important pour nous, nous avons besoin d'une voix unie de la part des athlètes. Et un dernier point important, nous aimerions également savoir comment ce texte sera intégré dans le code mondial antidopage. C'est une question très pratique.

LE PRÉSIDENT: Madame la vice-présidente, merci.

MME. HOFSTAD HELLELAND: Merci Monsieur le Président, merci à Beckie et à Ben, pour un travail très très bien fait. Félicitation d'avoir rédigé cette Charte des droits des athlètes c'est un document important et il sera utile pour tous les athlètes dans le futur. Lorsqu'il sera finalisé, il faut garantir que cette charte est intégrée dans le code révisé. Je saisis également cette occasion de vous féliciter de l'organisation de ce forum universel des athlètes à Calgary les résultats ont été très constructifs et pratiques, réalistes. J'espère que ces résultats seront repris au mois de mai pour voir à quel point ces résultats ont été mis en vigueur. Je crois que c'est une information très utile pour le Conseil de fondation.

LE PRÉSIDENT: Merci, d'autres personnes souhaitent prendre la parole? Je ne sais pas qui va répondre à quelle question. Beckie peut-être pour le début et puis Ben pour la charte.

M. SANDFORD: Je voudrais d'abord remercier le Conseil de l'Europe et la Commission des athlètes du CIO de tout leur travail qu'ils font dans le même domaine. Y a quelques mois nous avons créé un petit groupe de rédaction, donc y a des membres de notre comité de la Commission du CIO et du Syndicat mondial des joueurs. Tous les trois ont déjà planché sur des textes avec les droits des athlètes. Et le Groupe de travail s'occupe que ces textes qui ont été rédigés par ces trois organisations sont en harmonie. Tous les groupes ont des mandats différents évidemment, mais ce qui est important c'est que les athlètes aient accès à ces droits et reçoivent ces droits. Nous continuerons avec le Conseil de l'Europe, j'ai eu le privilège de parler de notre charte devant une réunion du Conseil de l'Europe au cours de cette année. Merci encore de votre hospitalité.

Le calendrier. Eh bien nous savons très bien que nous devons nous presser parce qu'il reste peu de temps pour que le texte soit intégré dans le code. Nous devons travailler de façon acharnée l'année prochaine. Notre phase de consultation est tout à fait en ligne avec la phase de consultation pour le code. Je fais partie du Comité de rédaction du code donc je sais très bien ce

qui se passe. Si vous me donnez votre retour, votre réaction, je peux présenter ces commentaires aux Comités de rédaction du code. Pour l'instant une place a été réservée à la charte, au moins une référence à la charte dans le code, et pour l'instant on s'y tient. On verra ensuite comment ce sera intégré ou dans quelle mesure il y aura une référence à notre texte.

Ah oui, le forum, oui merci de cette demande, mais je retransmets cela au Comité des athlètes et on vous tiendra au courant régulièrement des résultats obtenus étape par étape. Bien sûr nous faisons toujours un rapport régulièrement au Comité des athlètes.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur la charte antidopage des droits des athlètes

8. Finance

M. RICCI BITTI: Je vais essayer d'être bref, mais je dois vous donner plus d'information au Conseil de fondation qu'au Comité exécutif puisque nous avons eu notre réunion du mois de septembre, y a un document qui n'est pas à l'ordre du jour sous le point 8.0, mais sous ce point je peux vous dire que le Comité des finances s'est réuni à Rome au mois de juillet, et parmi les discussions que nous avons eues et les décisions que nous avons prises, nous avons préparé un message à transmettre au Comité exécutif et au Conseil de fondation. Il y a trois points saillants à vous présenter. Vous vous rappelez peut-être que vous avez approuvé au mois de mai 2017 un excédent de recettes qui est de loin supérieur à ce qui a été budgété. Donc cela nous a permis d'augmenter notre réserve opérationnelle de 382 000\$. Donc la réserve se situe à 2,9 millions de dollars. Alors pour une organisation à but non lucratif, l'AMA peut couvrir 3 à 6 mois d'opération et non pas seulement 1 mois et demi ce qui est très important. C'est le premier message.

Le deuxième message, je vous rappelle la recommandation qui a été faite au Conseil de fondation et surtout aux pouvoirs publics de revoir la clé de répartition des cotisations. En fait il y a deux possibles répartitions entre les continents cela doit être revu, et même à l'intérieur des continents il faut revoir cela pays par pays. La clé qui a été fixée à l'origine de l'AMA est peut-être un peu obsolète. Troisième message un message très important du Comité des finances l'AMA a prévu une augmentation de 8% par année entre 21019 et 22, c'est une décision de principe et cela implique un très très grand effort. Nous avons fait appel aux pouvoirs publics pendant de nombreuses années pour obtenir cette augmentation. Maintenant on a obtenu ce but et cela comporte aussi un risque. En tout cas l'administration financière de l'organisation a introduit les KPI, les indicateurs clés de performance. Cela a déjà été entériné par l'administration et ces indices vont être utilisés pour évaluer les nouvelles activités de l'AMA grâce à cette augmentation des réserves financières. Je ne veux pas m'étendre là-dessus, mais je passe maintenant à l'ordre du jour.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur le Comité des finances et administration.

– 8.1 Contributions des gouvernements et du CIO

M. RICCI BITTI : Le premier point c'est la contribution du CIO. Bonne nouvelle, depuis ce matin des chiffres ce sont améliorés. Nous avons reçu des fonds ces derniers jours et la contribution est 98.89%, ce qui est meilleur que l'année passée. Et on a une contribution de 1,3 million dont les contributions supplémentaires du Japon, de l'Australie, de ville de Lausanne et surtout la Chine qui est un pays qui fait une contribution énorme, une contribution supplémentaire. Je pense que c'est une autre raison pour laquelle on devrait revoir la répartition, la clé de répartition. Certains pays se sentent capables de faire des contributions supplémentaires volontaires.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

– 8.2 Comptes trimestriels 2018 (3ème trimestre)

M. RICCI BITTI : Ce sont les états financiers trimestriels. Je n'ai pas grand-chose à dire. Vous avez le résumé de cet état financier trimestriel, tout est sous contrôle, 75 est une référence, même si nous avons encore des dépenses à la fin de l'année, nous n'avons pas vraiment des dépenses inattendues ou non prévues. Le résumé vous montre les dépenses jusqu'à cette date

d'aujourd'hui et c'est en dessous de 60% et la moyenne c'est 67%. Donc 75% c'est un chiffre théorique. Donc nous remercions notre administration qui est un très bon gestionnaire, nous investissons ben des moyens dans notre plan stratégique, les enquêtes et les investigations, ADAMS, qui ont besoin d'investissements substantiels. Voilà les comptes trimestriels.

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels 2018.

– **8.3 Confirmation des auditeurs pour 2019**

M. RICCI BITTI: Je passe maintenant à une autre question pour laquelle nous recherchons votre approbation c'est la confirmation des réviseurs des comptes Price Water House, devrait au fond terminer son mandat de trois ans à la fin de cette année, mais puisque nous sommes en transition pour ce qui est de l'administration des finances à l'AMA, Maria Pisani a décidé de partir à la retraite et elle est remplacée par Madame Dao Chung. À cause de cette transition, l'administration a pensé que, enfin le Comité exécutif l'a approuvé, proposé de garder Price Water House encore pendant 2019 afin de faciliter cette transition. Je vais maintenant vous rendre la parole, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT: Il s'agit ici d'une demande qui est une demande formelle à Price Water House de continuer ses opérations pendant un bref laps de temps. Êtes-vous d'accord? Merci

M. MUYTERS: Très brièvement, nous sommes bien sûr d'accord, mais je voudrais également réagir à la suite du point formel soulevé par Francesco. Je me félicite de ce que vous travaillez avec KPI. C'est une excellente façon de faire et j'annonce également qu'en tant que pouvoirs publics nous estimons que le partage régional des pouvoirs publics a fait l'objet d'arrangements qui nous permettent de travailler. Merci

LE PRÉSIDENT: Ma réponse va également pour cette intervention là. Donc nous pouvons ainsi passer au point suivant de l'ordre du jour, à savoir le projet de budget pour 2019.

DÉCISION

La proposition de désigner
PricewaterhouseCoopers comme auditeurs pour
2019 est approuvée.

– **8.4 Projet de budget 2019**

M. RICCI BITTI : Au mois de novembre 2016, il faut remettre les choses dans leur contexte, le Conseil de fondation a approuvé un certain nombre de recommandations afin de maintenir cette agence afin de la maintenir en forme pour l'avenir. Conformément à cette recommandation, les prévisions budgétaires poursuivent ce travail conformément aux recommandations. Vous avez dans l'annexe les résultats détaillés au niveau du point 8.4.1 les points forts constituent l'augmentation nette de 1,1 million de recette. Nous avons moins de revenus spécial le total des dépenses a été augmenté de 2,6 millions notamment en raison du bureau exécutif, de l'augmentation du personnel des plans stratégiques, la marque, la conférence mondiale, l'UNESCO, etc. Si vous voulez des éclaircissements nous disposons des documents faisant état des activités. Ceci figure dans vos dossiers. Et Olivier est également prêt à vous fournir des explications si nécessaire. Nous avons également augmenté la science et la recherche à concurrence de 1 million. Je voudrais faire un commentaire positif, à mon avis, nous avons un peu sacrifié la science et la recherche dans l'exercice sous revue auparavant. Il va falloir récupérer ces travaux. La recherche doit être étoffée davantage et de ce fait il nous faudra davantage d'argent pour les réserves spéciales. Nous avons augmenté les standards et les harmonisations ainsi que les frais opérationnels. Exprimé en chiffre nous avons une perte pour 2019 de 351 000\$ donc un déficit 351 000\$, mais l'amortissement étant de 2 millions 400 les dépenses ciblent essentiellement ADAMS, puisque ADAMS, je n'ai pas l'explication détaillée, mais est un projet essentiel. Donc nous recommandons à la direction de suivre la situation, nous ne pouvons pas laisser ADAMS se débrouiller tout seul, étant donné que c'est un instrument essentiel pour les athlètes et pour tout le monde, mais ADAMS coûte fort cher. Enfin le dernier chiffre que je voudrais mentionner, en ce qui concerne l'amortissement ou la diminution de nos réserves, nous avons une diminution de 481 000\$ qui se situe dans la marge de nos 500 000\$. Cette diminution de 500 000\$ est le top prévu par le budget. Il nous faut maintenant approuver ces prévisions budgétaires. Je demanderais en l'absence de commentaires au président de solliciter votre approbation.

LE PRÉSIDENT: Pour ce qui est du budget de 2019 avez-vous des questions à poser à Francesco? Je vous en prie.

M. SHEPANDE: Merci Monsieur le Président, au nom des pouvoirs publics nous soutenons de tout cœur les éléments présentés par la Commission des finances en ce qui concerne les finances et le financement. Dans le même souffle je voudrais faire mention comme Philippe l'a dit de ce que nous avons créé un Groupe de travail chargé d'examiner les modalités de cette formule de partage des contributions et cet effort est coordonnée par la plateforme One Voice. Merci

LE PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres interventions ou demandes de parole. La répartition continentale initiale a été mise au point à Cape Town en 2001, il est donc temps de revoir la situation. Autre commentaire, eh bien sur le plan formel, puisqu'il s'agit d'une recommandation émanant du Comité exécutif c'est de vous demander d'approuver le budget qui vous est présenté par Francesco Ricci Bitti au nom de la Commission des finances pour l'exercice 2019. Êtes-vous d'accord? Je vous remercie.

DÉCISION

Le projet de budget 2019 est approuvé.

– **8.5 Plan quinquennal: 2018-2022**

M. RICCI BITTI: Le dernier point porte sur les prévisions budgétaires quinquennales, il s'agit d'un plan quinquennal pour la bonne et simple raison que le plan de 4 ans présenté l'an dernier, qui présentait des augmentations de 8 ou de 15 n'a pas été approuvé dans son entièreté par le Conseil de fondation. Le budget de 2018 avec l'augmentation de 8% a été approuvé, le Conseil de fondation a demandé de différer l'approbation du plan quadriennale avec ses 8%. Donc nous avons transformé ceci en plan quinquennal qui est un exercice de la direction pour faire état de l'évolution des dépenses et des recettes sur les 4 ans à venir. Donc il n'y a rien de nouveau, la seule chose que nous puissions dire c'est que cela couvre également les activités fondamentales et en plus les activités supplémentaires que nous souhaitons ajouter. Et vous avez à cet égard un document très complet et extrêmement clair pour lequel je félicite la direction de l'AMA étant donné que ce document est fort complet. Quoi qu'il en soit vous pouvez bien sûr poser des questions au directeur général. Il s'agit de prévisions budgétaires comme l'ensemble de l'exercice. Sur le plan financier, je note qu'en 2020 nous continuerons à diminuer de 479,000 étant donné que dès 2020 il va falloir inclure d'autres recettes importantes à savoir la contribution de Montréal. Donc sous l'angle purement financier 2021 ne connaîtra pas de réduction nous avons un petit déficit, mais aucune diminution des réserves, ce qui je l'espère est une magnifique possibilité qui nous permet d'alimenter le fonds de réserve et un peu mieux que prévu, de façon à restructurer nos réserves qui sont extrêmement basses. Ceci étant posé en matière de liquidité faisant l'objet du dernier document distribué, la situation est critique en raison de la faiblesse de ces réserves, nous avons une institution qui se porte fort bien, nous avons des engagements importants qui sont de bien dépenser notre argent à bon escient et de l'investir de façon à avoir une nouvelle AMA plus efficace avec davantage d'activités.

LE PRÉSIDENT: Merci Francesco. Avez-vous d'autres commentaires à la suite des remarques de Francesco et suite à la présentation du plan quinquennal?

MME. BATTAINI DRAGONI: Il ne s'agit pas du plan quinquennal, je crois que les choses ont été fort bien expliquées l'an dernier. Donc nous pouvons y souscrire. Je me demande et cela peut vous surprendre, est-ce que vous entrevoyez un problème d'absorption, ou un problème d'absorption des fonds. Je ne blague pas c'est un point important. En effet parfois lorsque vous engrangez des ressources financières en plus de ce que vous avez d'habitude, il vous faut du temps pour mettre les structures en place et recruter les personnes appropriées. C'est une question sérieuse. Est-ce qu'à la lumière de votre analyse cela constitue un problème ou non? Et s'il y a des fonds non dépensés en fin d'exercice en raison des capacités sociales toujours possible même dans une organisation bien gérée, quelles sont donc les règles en ce qui concerne ces ressources? Est-ce qu'elles sont transférées à l'année suivante? Est-ce qu'on s'en maintient à cette notion de 8% que nous avons dit?

M. RICCI BITTI: Merci de vos questions. Peut-être que j'ai exagéré, mais je suis absolument confiant. Je connais bien la direction et si vous lisez ce document très épais portant sur les améliorations, ce n'est pas un document récent, c'est un document récent publié par la direction et traitant des améliorations pour justifier ces augmentations. Ils avaient demandé beaucoup plus que 8%, ils avaient demandé 50%. Ce n'est pas ce que je demande, mais ce que je demande si c'est fondé sur des activités supplémentaires des améliorations des activités en cours. Dans toutes

ces rubriques, c'est bien justifié, je le répète, étant donné qu'ayant été moi-même un homme d'affaires, je me souviens de ce que même les périodes de croissance comportent des risques, Olivier en est tout à fait conscient. Et je fois qu'à ce jour, en ma qualité de président de la Commission des finances je suis pour ma part certain que nous pourrions absorber ces excédents. Je vous donne un exemple tiré de la gestion antérieure 2017-2018, elles ont été des années positives nous avons fait des bénéfices que nous avons intégrés dans le fonds de réserve. Et nous allons faire la même chose cette fois-ci.

LE PRÉSIDENT: Merci Francesco. Pour ce qui est de l'absorption des fonds supplémentaires, cela n'a pas été un problème qui a été présenté au président antérieur de la Commission des finances. Francesco, je vous remercie. Nous avons reçu toutes les explications nécessaires, votre document est aussi transparent que possible, merci pour l'excellent travail.

DÉCISION

Il est pris note du plan quinquennal.

9. Éducation

– 9.1 Rapport du président du Comité Éducation

LE PRÉSIDENT : Nous passons au point 9, Éducation. Edwin Moses.

M. MOSES: Merci beaucoup Monsieur le Président. Je vais vous présenter une brève mise à jour en ce qui concerne les activités de la Commission de l'éducation. Nous avons cette année-ci tenu une deuxième conférence mondiale sur l'éducation à Beijing voici trois semaines du 21 au 24 octobre, 200 personnes ont pris part à cette conférence et je tiens à remercier nos hôtes qui se sont montrés extrêmement accueillants et professionnels. L'agence chinoise antidopage a fait un travail exceptionnel en organisant une conférence. L'hospitalité a été excellente et la participation à cette conférence a été très nombreuse. Non seulement avons-nous eu le vice-ministre des Sports et le président de CHINADA et les directeurs d'éducation étaient présents pendant toute la durée de cette manifestation. L'expérience d'apprentissage a été excellente, tout le monde s'est dit très impressionné par la qualité, tout s'est bien déroulé. Je remercie également l'USADA qui a co-sponsorisé cette conférence avec les Chinois.

Les évaluations post-conférences ont montré que tout le monde était très satisfait des résultats de cette conférence. Les praticiens de l'antidopage, les chercheurs et d'autres parties prenantes ont examiné les différentes tendances qui contribuent au développement de nouveaux standards en matière d'éducation et ont examiné la question de savoir comment les organismes antidopage peuvent améliorer leurs programmes pédagogiques, pour s'intégrer mieux encore dans le mouvement mondial antidopage. Les athlètes restent bien sûr au centre de toutes les activités de la meilleure façon c'est de vous lire la déclaration de Beijing qui reprend les points saillants. Mais avant de ce faire, je voudrais vous présenter une séquence vidéo.

L'un des résultats est que nous avons abouti à une déclaration qui reprend les points saillants soulevés par les participants qui relèvent de trois rubriques. L'une pour les athlètes, l'autre pour les sports intègres, les pratiques éducatives et ensuite pour la coopération. Je vais rapidement passer ceci en revue. Les participants à la conférence ont déclaré, sous athlètes 1, les athlètes restent au centre même des programmes éducatifs. Les éducateurs cherchant des moyens à les engager dans la planification et la mise en œuvre de ces programmes. Deuxièmement, les parties prenantes continueront à élever et promouvoir les voix des athlètes et les aider à participer aux conversations sur les sports intègres. 3- La Charte des droits des athlètes est admise et soutenue, il appartient aux athlètes d'avoir un droit à l'éducation sous la pratique éducative le standard international d'éducation est un pas en avant pour les sports intègres. Le développement, la mise en œuvre de ces activités doivent être soutenus par les organisations antidopage. Le rôle essentiel joué par l'éducation en matière d'antidopage et des sports est à promouvoir. Une attitude plus positive doit être adoptée en utilisant un langage plus positif, en reconnaissant que la grande majorité des athlètes souhaitent des compétitions intègres. Les organisations antidopage vont collaborer pour assurer un accès facile aux instruments d'éducation, les organisations antidopage veilleront à ce que tout ceci soit établi en fonction de la surveillance. Troisièmement les organisations antidopage continuent à collaborer sur la meilleure pratique et faire avancer l'éducation. Les partenariats avec les organisations dans l'extérieur du mouvement vont être recherchés de façon à faire progresser les objectifs communs.

Pour ce qui est des standards internationaux, le Groupe de travail et de rédaction s'est réuni dans le cadre d'une conférence mondiale afin de préparer le deuxième projet de texte pour consultation, ce processus est encore en cours, avec le dernier projet de texte ainsi que les principes pour changements apportés au premier texte sont à vos dispositions. Les partenariats avec le CIO, l'IPC, la Commission internationale du fairplay, le Conseil international de la science sportive et de l'éducation physique et l'UNESCO continuent à avancer. Une ressource ciblée 10 pays dans le contexte des écoles associées à l'UNESCO et l'AMA offrira des ressources d'éducation à toutes les phases de la carrière d'un athlète, y compris le personnel de soutien, tout ceci est disponible sur le site internet de l'AMA.

En ce qui concerne la plateforme de téléapprentissage lancée cette année-ci, elle continue à se développer sur plusieurs langues, portant sur les admirateurs de toute une série d'organisation antidopage. Nous avons déjà plus de 12 000 utilisateurs enregistrés et ce chiffre continu à augmenter. Un exercice couronné de succès a bénéficié du soutien de nos collègues dans les bureaux d'Amérique-Latine. Sept sont désormais disponibles sur cette plateforme pour tous les athlètes jusqu'au scientifique APP les pratiques les plus récentes portent sur le livre de téléapprentissage ciblant les étudiants et les athlètes étudiants. Ceci est une prévention pour tout ce qui a trait à l'antidopage en sport.

Pour ce qui est de projets de recherches en science sociale, nous avons également lancé 47 demandes que nous avons reçues de la part de 21 pays pour l'exercice 2019. Une réunion du panel sur les sciences sociales a eu lieu à Montréal en septembre réunissant tous les membres du comité d'éducation de façon à choisir les différents projets qui seront soumis à la considération du Comité exécutif. Pas plus tard qu'hier l'exécutif a approuvé le financement des 6 projets recommandés qui couvrent toute une série de sujet propre à l'Agence. Je pense que nous aurons ici des perceptions très utiles en ce qui concerne le développement des programmes d'éducation de la promotion des sports intègres. Donc avec ces 6 projets, le projet 1, je passerai à d'autres détails, vous trouvez tout ceci dans vos documentations. Le projet 1, représente 20 000\$, le 2, 26 606\$, le 3, 20 000\$, le 4, 75 000\$, le cinquième projet coûte 46 433\$, et le projet numéro 6, 25 000\$. Le Comité de révision des sciences sociales a procédé à un examen approfondi de ces situations, vous trouverez tous les détails du projet dans votre documentation. Après vous avoir donné toutes ces informations, je demande maintenant formellement au Conseil de fondation d'approuver le montant total de 209 039\$ pour ces projets relatifs aux sciences sociales.

LE PRÉSIDENT: Nous avons déjà donné notre approbation hier, donc cet argent est bien attribué à vos projets. Est-ce que vous avez des questions à poser à Edwin Moses? Oui je vous en prie.

MME. UKISHIMA: Merci, nous souhaitons dire notre reconnaissance à l'AMA pour avoir promu cette éducation fondée sur les valeurs, mais de façon à soutenir la mise en œuvre de ces programmes dans les différents pays, le ministère de l'Éducation et de la Culture et de la Technologie du Japon a collaboré avec l'Agence antidopage du Japon. Nous avons mis au point un paquet composé de matériel en anglais, dans le contexte du rapport sur les contributions. Nous avons fourni ces paquets d'éducation à 23 pays. Dans les pays où l'anglais n'est pas la langue usuelle, ce matériel a été traduit dans les langues locales pour aider au développement de ces activités. Nous avons un grand nombre de pays hispanophones, nous travaillons à la traduction du guide pour les athlètes en langue espagnole. Ceci fait partie de notre matériel d'enseignement. Le Japon continuera à contribuer au développement des activités mondiales antidopage en étroite collaboration avec l'AMA et d'autres parties prenantes, je vous remercie.

LE PRÉSIDENT: Je vous remercie. Avez-vous d'autres questions à poser? Voulez-vous répondre Edwin?

M. MOSES: Je n'ai pas vraiment tout suivi, si vous nous félicitez pour notre travail je vous en remercie.

LE PRÉSIDENT: Mme. Ukishima nous a fait part des contributions versées par le Japon en faveur des activités antidopage et notamment l'éducation et plus particulièrement le Japon s'est engagé à traduire tout ce matériel en langue espagnole. Je crois que en général nous ne pouvons que nous montrer très reconnaissants.

M. MOSES: Oui tout à fait nous nous montrons très reconnaissants c'est un magnifique travail mené à bien, nous avons un grand nombre de personnes qui ont abordé l'éducation sous différents angles. Je rappelle également une des initiatives que nous allons poursuivre il s'agit ici de faire en sorte que les demandes de subventions soient accessibles à tout le monde. Et nous

allons faire de notre mieux pour aider tout un chacun qui souhaite faire la demande. Je dois dire que cette manifestation a été absolument parfaite. Je remercie le personnel de l'AMA pour avoir permis d'organiser cette magnifique manifestation, cela vaut également pour la Commission des athlètes et la Commission de l'éducation qui ont fait d'excellentes présentations. Nous avons donc bénéficié d'un excellent travail d'équipe de la part du personnel, membres de la Commission de l'éducation en fait tout le monde a joint ses forces pour organiser une manifestation fantastique. Merci

LE PRÉSIDENT: Merci, j'ai dit hier au Comité exécutif qu'une présentation un peu spéciale était présentée lors de ce Forum sur l'éducation et c'était sur le sujet de l'effort de la Chine de changer sa législation qui pourrait avoir un effet sur les fabricants chinois de substances non réglementaires, de substances ergo géniques, le ministre Li est là avec nous aujourd'hui et on devrait peut-être lui donner la parole brièvement pour qu'il nous explique quelles sont les intentions de la Chine. Votre excellence.

M. LI: Merci Monsieur le Président. Permettez-moi de parler en mandarin. Je voudrais vous expliquer brièvement les progrès que le gouvernement chinois a déjà faits en matière de législation dans le domaine de lutte contre le dopage. Le dopage n'est pas seulement un problème dans le sport, cela devient un problème social dans notre pays, et il y a une extension du dopage illégal dans notre pays et la législation n'est plus suffisante. L'AMA est le législateur mondial en matière de la lutte contre le dopage avec des sanctions contre ce comportement illégal. Et ceci devrait se faire sous le chapeau de la législation pénale. Le gouvernement de la Chine et la Cour suprême ont joint leurs efforts pour l'adoption d'une législation contre le dopage et d'intégrer cette législation dans la législation pénale du pays. La production illégale, la vente illégale, l'importation illégale et la vente et l'utilisation de ces substances par les mineurs, tout ceci est un signal fort émis par le gouvernement chinois qui désire légiférer contre ces pratiques illégales et de protéger les athlètes et les personnes en général. On a commencé la consultation avec les parties prenantes sur le sujet de ce projet de loi et nous espérons pouvoir adopter cette loi très bientôt. C'est tout merci.

LE PRÉSIDENT: Merci beaucoup, nous avons une collaboration avec le gouvernement chinois un peu dans ce domaine pas nécessairement dans le domaine de la législation pénale, mais surtout le domaine de la fabrication illégale de ces substances c'est un énorme effort qui est demandé par tous les gouvernements. Mais si on peut juguler les dispositions, la disponibilité de telles substances eh bien ce sera très efficace. En tout cas merci de nous avoir fait part des efforts du gouvernement chinois.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Éducation.

10. Santé, médecine et recherche

– 10.1 Rapport du président du Comité Santé, médecine et recherche

LE PRÉSIDENT: Voilà, passons au point 10, la santé médicale et la recherche. Monsieur Erdener, président du comité SMR.

LE PROFESSEUR ERDENER: Merci Monsieur le Président. Je voudrais vous informer les membres du CF des activités de notre Comité santé médicale et recherche il y a 5 rubriques. La liste des substances interdites 2019, la liste a été revue et selon le calendrier habituel en respectant les procédures. Le premier projet a été préparé en avril par le groupe d'experts de la liste interdite, ensuite diffusé de mai à juillet à toutes nos parties prenantes. Nous avons ensuite revu tous les commentaires au mois d'août. Ensuite la liste des substances interdites a été rédigée et soumise au comité pour finalement être adoptée par le Comité exécutif au mois de septembre. Il n'y a pas de changement significatif dans la liste, il y a juste certains exemples de substances interdites qui ont été ajoutées et certaines substances ont changé de catégories pour mieux refléter leur activité biologique. Quelques éclaircissements ont été apportés tels que le titre du S4.4, pour montrer l'effet de certaines substances. Le dopage génique a changé de nom et s'appelle maintenant le « Dopage génique et cellulaire ». Ce qui reflète mieux les activités dans ce domaine. Si vous avez des questions, je reste à votre disposition.

La recherche, nous avons reçu des demandes de projets pour l'intelligence artificielle appliquée dans la lutte contre le dopage, nous sommes actuellement en train d'évaluer les demandes de

projet de recherche, nous pensons que nous allons procéder au choix dans les semaines à venir. L'appel d'offres pour des demandes de recherche va être lancé avant la fin du mois de novembre. Y a des projets ciblés qui ont déjà été adoptés dans le domaine de la médecine juridico-médicale.

Sur le sujet du passeport biologique des athlètes nous avons organisé un symposium à Rome du 5 au 7 novembre conjointement avec la FMSI, Fédération médiale de sport, un symposium a été très bien réussi, avec des représentants de nombreuses FI, et des participants venant de bien des pays et des régions c'était une très belle occasion pour un échange de vues entre les divers participants, surtout sur le sujet du passeport biologique des athlètes. Nous voulons remercier la fédération italienne de tous ses efforts d'organisation de ce symposium qui a été couronné de succès.

Ensuite les laboratoires des ressources substantielles sont consacrés à la révision du standard international pour les laboratoires comme nous avons entendu ce matin ça demande beaucoup de temps et d'organisation de la part du groupe ainsi que de l'administration de l'AMA et des experts. Nous sommes reconnaissants des décisions qui ont été prises lors de la réunion à Séoul, car grâce à ces décisions nous avons pu renforcer tout le travail dans le domaine des laboratoires. De nombreuses visites ont pu être effectuées chez les laboratoires et nous pouvons examiner les réponses des laboratoires. Y a les laboratoires suspendus qui ont demandé à être réintégrés dans le réseau des laboratoires.

Finalement les AUT, l'AMA continue à examiner à vérifier les AUT qui ont été approuvées par les OAD. Le nombre d'AUT a augmenté de quelque 50% par année au cours des dernières années. Mais grâce aux efforts de conformité en insistant sur le fait que les AUT doivent être entrées dans le système ADAMS, les AUT approuvées en 2018 a stabilisé, et sera au même niveau ou inférieur à l'année passée. Le Comité AUT a pu renverser deux AUT, l'un pour DHEA et grâce à ce test précurseur. Et nous essayons d'améliorer ce système d'AUT et nous avons des discussions avec les parties prenantes régulièrement et nous améliorons le système de révision et d'examen des AUT. En juillet nous avons eu également un symposium à Londres sur le sujet des AUT. Cela conclu mon bref rapport, mais avec votre permission je vais donner la parole à notre directeur scientifique et médical le Docteur Rabin, s'il le souhaite ajouter quelque chose.

LE PRÉSIDENT: Merci beaucoup. Il y a un document qui est le rapport détaillé qui se trouve dans votre dossier, je ne sais pas si Olivier veut souligner quelques points?

LE DR. RABIN: Non merci Monsieur le Président tout se trouve dans le rapport. Mais je suis prêt à répondre à vos questions.

LE PRÉSIDENT: Oui c'est un département qui énormément d'activités. Avez-vous des questions pour soit Monsieur Erdner, soit Olivier Rabin. Non, merci beaucoup parfait.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité
Santé, médecine et recherche.

11. Affaires juridiques

LE PRÉSIDENT: Julien on ne vous a pas demandé de contributions depuis un moment donc votre rapport juridique.

M. SIEVEKING: Merci Monsieur le Président. Je peux être très bref, vous avez la liste des cas qui sont en cour si vous avez des questions je répondrai volontiers, Olivier a déjà dit ce matin, il nous a parlé de la décision importante dans le cas qui a duré et perduré pendant 5 ans devant l'Agence TASS, nous sommes très contents du résultat final. Je voudrais encore vous dire que nous allons publier les directives sur la protection des données. Vous savez que le standard international sur la protection des données privées a été mis en ligne avec les nouveaux règlements en Europe sur la protection des données, mais on nous a demandé de remettre à jour les instructions. Donc nous avons préparé un document très pratique avec beaucoup de documents modèles et nous espérons que ces documents vont être pratique pour tout le monde tous parties prenantes, car c'est un sujet extrêmement compliqué et difficile.

Ensuite le clenbutérol et la contamination de la viande par le clenbutérol, vous savez que c'est un problème réel. Nous essayons de trouver une solution, car en vertu du code actuel, même si l'athlète peut prouver que la contamination a été causée par la consommation de la viande ou de viande, l'athlète doit dans la situation actuelle être disqualifié, car c'est injuste, car la faute

d'athlète de l'athlète est uniquement la consommation de viande contaminée. Et d'être disqualifié ou éliminé des compétitions à cause seulement d'une telle erreur n'est pas juste. Mais il n'y a pas d'autres solutions en vertu du Code actuellement. Nous avons demandé au Comité exécutif hier d'approuver la chose suivante, que nous incluons dans le prochain tour de consultation de demander aux parties prenantes d'approuver un amendement de l'article 7 qui pourra être approuver par le Conseil de fondation au mois de mai, en ajoutant deux ou trois mots à cet article. Cela permettrait au laboratoire de faire le rapport d'une présence de 5% de clenbutérol comme un ATF et non pas comme une FRAD. Le Comité exécutif a été tout à fait ouvert à cette proposition et nous allons chercher une procédure accélérée afin d'approuver cela. Nous espérons pouvoir faire un rapport sur une conclusion positive de cette affaire. C'est tout ce que j'ai à vous dire Monsieur le Président, mais s'il y a des questions je reste là à votre disposition.

LE PRÉSIDENT: Est-ce qu'il y a des questions pour Julien? Voilà un département dont les activités augmentent considérablement. Si vous trouvez une solution au problème de clenbutérol eh bien ce sera parfait.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les affaires juridiques.

12. Renseignements et enquêtes

LE PRÉSIDENT: Bien nous avons maintenant le point 12. Les renseignements et les enquêtes. Gunter.

M. YOUNGER: Merci Monsieur le Président, je vais commencer par une mise à jour sur la structure nous avons deux unités. Nous avons l'unité pour les renseignements confidentiels, avec un directeur qui gère tout cela, qui s'occupe uniquement des lanceurs d'alertes et nous avons le programme Rompre le silence. Nous avons eu 182 nouveaux rapports depuis le début de l'année donc depuis 2016 quand nous avons débuté nous avons traité 434 cas. Alors ce programme des lanceurs d'alertes continue à être un succès.

Nous avons effectué deux missions de contrôle couronnées de succès où nous avons pu établir deux ATF. En ce qui concerne les enquêtes nous sommes toujours encore occupés par notre opération système d'information et de gestion des informations des laboratoires depuis le mois de mars, nous avons pu fournir des données à presque 70 fédérations. Au mois de mai nous nous sommes rendu compte que les FI avaient beaucoup de difficultés, car les données sont très complexes. Nous avons de ce fait décidé d'ajuster et d'adapter notre stratégie. Nous avons repris tous ces cas. Nous avons pu identifier les cas les plus forts et chaque cas est examiné individuellement, ensuite nous contactons la fédération internationale concernée et nous leur transmettons toutes les preuves y compris la narration qui est utile pour le processus de gestion des résultats.

Nous avons déjà commencé, nous avons déjà contacté certaines fédérations internationales et nous poursuivons cela, quel que soit la situation ou le résultat à propos du laboratoire à Moscou. Nous continuons à donner notre soutien aux enquêtes des polices, menées par les polices australiennes et norvégiennes pour ce qui est du biathlon, avec l'aide de Jonathan et son comité, nous allons coordonner les efforts conjoints. Nous ne savons pas combien de temps cela va durer encore, parce que nous ne connaissons pas le volume de données à examiner.

Pour ce qui est du cas Puerto, nous avons analysé 99 échantillons de sérum, et en plus des 27 ADN nous avons pu identifier 8 ADN donc nous avons 35 en tout à comparer. En parallèle nous essayons de prélever le plus grand nombre d'échantillons du stockage afin d'identifier le plus grand nombre possible d'athlètes.

Des enquêtes terminées. Nous avons pu terminer l'enquête concernant l'ONAD du Guatemala, l'allégation était qu'un membre du personnel avait manipulé l'échantillon d'un athlète et qui a des preuves fausses qui avaient été fournies à une formation dotation d'audience, mais nous n'avons pas pu identifier une falsification ou de manipulation. Mais certains standards internationaux n'ont pas été respectés donc nous nous sommes occupés d'examiner tout ça.

Nous avons également terminé notre projet à long terme à propos du Kenya c'est un projet qui a démarré en 2016, l'idée était de surveiller les athlètes kenyans afin de déterminer s'il y avait de la corruption ou du dopage institutionnalisé depuis 2016. Notre conclusion est la suivante. La

pratique de dopage au Kenya reste opportuniste, non coordonnée, et non sophistiquée, surtout les athlètes dans les sports de longues distances, se servent de l'EPO et de la Nombrolone. Ils n'ont pas suffisamment d'éducation ou utilisent ces substances aveuglément. Donc c'est le personnel médical qui donne l'accès à ces substances ergo géniques. La possibilité de montrer une assistance substantielle est largement sous-utilisée. Nous avons organisé une réunion à laquelle nous avons pu réunir un réseau de multi-utilisateur, les pharmaciens, la police, les juristes, interpole, les juges, les tribunaux au Kenya. La deuxième journée était consacrée aux opérations on a pu discuter de cas, et nous avons pu ensuite faire le suivi de ces cas avec l'aide l'OAD du pays.

Nous avons de la coopération internationale avec Interpol, Opération Barium, la police et les tribunaux continuent à investiguer et enquêter encore. Malheureusement, Interpol ne peut pas partager ses données opérationnelles avec nous. Mais on peut dire que notre soutien a été fort utile dans cette opération. Une nouvelle opération a été lancée mondialement, mais cette fois-ci sous la coordination de l'Europol et nous sommes partis dans cette opération, mais je ne peux pas vous dire plus parce que c'est une opération qui reste en cours. Merci de votre attention.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les renseignements et enquêtes.

13. Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS)

LE PRÉSIDENT: Francesco a dit dans son rapport que nous continuons à investir dans le projet ADAMS qui reste le point central de nos opérations. Stuart Kemp qui gère le système ADAMS va pouvoir nous éclairer la lanterne. Merci Stuart.

M. KEMP: Merci Monsieur le Président. Je suis ravi d'être ici pour vous donner des nouvelles concernant cette nouvelle génération d'ADAMS et je vais vous montrer quelques résultats et vous montrer ce que nous avons l'intention de faire. Ceux qui ne connaissent pas très bien le système antidopage et gestion, c'est un système qui existe depuis 13 ans. Donc c'est vraiment grand temps qu'on le mise à jour qu'on le modernise, c'est un service essentiel pour l'AMA, les athlètes et toutes les organisations antidopage. Puisque c'est le moyen par lequel nous pouvons partager les informations de localisation, coordonnées, la planification des tests, les AUT, les activités des laboratoires, les données du passeport biologique des athlètes et toutes les autres informations en matière d'antidopage. Je vous donne une idée de la taille de cet outil. Il y a plus de 20 000 athlètes qui donnent leurs informations à tout moment. Il y a 2000 personnes employées par les OAD qui comptent sur ADAMS pour leur travail quotidien, 220 personnes employées par les laboratoires ont des comptes dans le système et y a plus de 100 utilisateurs de gestion des passeports biologiques des athlètes et les 20 personnes employées à l'AMA qui comptent aussi sur ADAMS pour réaliser leur travail. Je voulais souligner cela afin de rehausser que les besoins de ces utilisateurs varient et diffèrent énormément. Donc il faut avoir un système qui couvre et qui satisfait à tous ces besoins.

Où est-ce que nous en sommes? Ça fait une année et demie que nous travaillons et penchons sur cette nouvelle génération, nous avons fait beaucoup de progrès nous pouvons vous montrer effectivement ces modules qui ont été introduits. Nous avons surtout travaillé la technologie dont nous avons besoin pour pouvoir construire les modules qui sont intégrés ensuite dans cette nouvelle génération d'ADAMS. Alors nous avons amélioré la sécurité, la technologie du système, pour que ces modèles soient complètement opérationnels. Nous avons un nouveau module de contrôle, c'est pour la planification des contrôles, nous avons une nouvelle application pour la localisation des athlètes, je vous montrerai, je ferai une démonstration de cette application. Nous avons vraiment besoin d'un système de documentation du système antidopage qui n'a pas besoin de papiers, ensuite un module pour les laboratoires.

Très brièvement quelques mots sur les mises à jour de la structure. Nous avons amélioré la sécurité surtout en ce qui concerne l'information des athlètes c'est un système très moderne de protocole d'identification. Nous ne comptons plus sur des mots de passe ou des noms, mais on peut vraiment authentifier les appareils, les ordinateurs pour vérifier la personne qui accède au système. Nous pouvons maintenant aussi évaluer l'efficacité et le fonctionnement du système nous pouvons mieux connaître l'utilisation du système s'il est sous-utilisé ou surutilisé. Ceci grâce aux informations que nous obtenons des utilisateurs. Voilà une démonstration rapide des nouveaux outils. C'est une application qui va bientôt être en ligne. C'est le module pour la

planification des tests. Donc à la fin de ce mois les utilisateurs de ce module verront en ligne, c'est également une nouvelle présentation graphique, c'est beaucoup plus convivial pour les athlètes les utilisateurs. Et nous avons maintenant un dashboard, comme on dit en anglais, ou on peut voir les données clés immédiatement en ouvrant le module et les données comme elles changent en ligne. Nous avons un outil de suivi des données de planification des contrôles et en temps réel on peut suivre pour voir si ça avance bien, si on est en retard, qu'est-ce qui faut faire pour être en ligne avec les calendriers. C'est très bon pour l'efficacité des programmes de distribution et de planification des contrôles. C'est très utile pour l'AMA parce que on aura moins besoin de têtes, de ressources humaines qui font le suivi puisqu'ils se font automatiquement et cela se fait sur le plan mondial. Nous pouvons filtrer l'information dynamiquement sur la page, que ce soit par nationalité, par sport, etc.

Un autre outil important est le suivi du document technique des analyses spécifiques aux sports. C'est très difficile à suivre pour l'instant puisqu'il y a beaucoup d'éléments qui nourrissent ce module. Mais maintenant les OAD vont avoir des informations immédiates pour ce qui leur indique clairement s'ils sont en conformité avec le document technique ou si il leur manque quelque chose. Voilà un autre outil dynamique, filtrage par nationalité et par sport, vous pouvez avoir une vue plus détaillée au lieu de planer à 30 000 mètres. Donc voilà ce nouvel outil de planification des contrôles. Donc c'est vraiment un très grand changement pour ce qui est de l'interactivité, de la présentation graphique, etc.

L'outil suivant que je voudrais vous montrer, concerne la centrale des athlètes c'est la nouvelle application de la localisation des athlètes. Nous travaillons avec une société de Montréal qui nous a aidés à construire cette application. Il y a un module actuellement, mais seuls 35% des athlètes mondialement utilisent cette application. Nous savons que les athlètes sont jeunes, ils sont constamment en mouvement, donc il faut une application qui marche sur les téléphones mobiles, sur les tablettes et nous avons donc conçu cette application-là. Nous avons également une petite vidéo à vous montrer sur cette collaboration entre l'AMA et cette société.

Comme vous avez pu le voir, cela a été un effort de collaboration de façon à développer cette application permettant d'engager les athlètes dans ce processus. Nous avons reçu des réactions d'un grand nombre d'athlètes que nous avons compilé dans ADAMS, de façon à comprendre les problèmes de l'application actuelle et les perspectives des nouvelles applications. Parmi les athlètes un grand nombre a indiqué qu'ils souhaitent continuer à collaborer pour développer les applications. Nous avons interviewé un grand nombre d'athlètes via Skye de façon à pouvoir engager différents athlètes du monde, avec différentes langues et différents problèmes. Nous espérons pouvoir régler ces problèmes grâce à cette application. Deux points ont trait à la nature globale. Pour la première fois, cette application sera disponible dans toutes les langues d'ADAMS. L'application de localisation pour l'instant n'est disponible qu'en anglais et en français, mais cette application qui sera lancée l'année prochaine sera disponible dans les 20 langues puisque c'est à la base de sa conception.

En outre puisque cela a été mentionné dans la vidéo, nous espérons ne marquera qu'un point de départ pour engager les athlètes. Athlète Central sera une plateforme unique de localisation pour collecter les informations notamment en matière d'informations suite à une session antidopage cela est également important pour nous transmettre de nouvelles informations telles que des listes nouvelles, accès aux informations de tests, ou des demandes d'AUT ou d'autres fonctionnalités du même genre. Nous allons continuer à collaborer avec les athlètes pour voir ce qu'ils souhaitent dans le cas de cette application. Très brièvement je voudrais vous donner une démonstration de ces perspectives. Le système est actuellement testé par l'AMA et par d'autres organisations antidopage. L'objectif est de tester 500 athlètes avec cette application entre le mois de novembre et de décembre de façon à pouvoir lancer cette application en janvier ou février à tous les athlètes du monde.

Vous pouvez entrer dans le système via une matrice il y a plusieurs options plus des codes pins nous utilisons des mots de passe ou des matrices biologiques. On reçoit immédiatement à l'écran qui vous donne les informations les plus importantes à savoir où se situent les 60 minutes de créneaux et où se situe la localisation pour le lancement. C'est une application intelligente qui vous permet de savoir où vous en êtes. Notamment en prenant cet hôtel je ne pense pas que vous connaissiez le nom de la rue ou le nom de l'athlète. Mais si vous mettez Mario Kobkou, vous recevez les informations relatives. Nous allons également publier les calendriers, nous espérons le concept soit suffisamment intuitif pour que l'athlète comprenne facilement comment utiliser ces informations. Nous avons des codes de couleur ainsi qu'une iconographie de façon à faciliter la compréhension. Ainsi l'athlète comprendra mieux les exigences de localisation. Toutes les

adresses, dans le système, sauvegardées, et entrées dans le livre des adresses de l'athlète qui peut utiliser les entrées normales. C'est un autre exemple comment cette application facilite la vie des athlètes, il est extrêmement convivial.

Une autre caractéristique de cette application qu'on trouve sur ce tableau de bord, ce sont les notifications. Les réactions des athlètes nous ont déclaré qu'ils savaient où se situaient les créneaux suivants et tenaient à s'assurer qu'ils étaient dans l'endroit approprié. Si l'endroit approprié doit être mis à jour étant donné qu'il ne l'est plus, nous leur facilitons la tâche. Nous pouvons donc entrer des notifications de façon à ce que l'athlète reçoive un rappel du nouveau créneau de façon à pouvoir apporter les changements nécessaires. La motivation n'est pas d'amener l'athlète à se rendre dans un site donné, mais mettre à jour le site de façon à éviter toutes possibilités de tests ratés. Ceci aidera les athlètes à être en conformité avec les exigences. Voilà un bref aperçu de l'application que nous continuons à développer avec le temps, les tests sont désormais en cours et nous espérons que cela couvrira tous les athlètes du monde qui pourront télécharger cette application sur OS ou Android dès février 2019.

La troisième priorité porte sur un nouveau développement du système antidopage. Les principales de ces systèmes c'est qu'ils ne sont pas connectés à ADAMS. Un grand nombre de données doivent être utilisées manuellement et en plus ça ne profite pas du système et des données déjà disponibles sur ADAMS. Par exemple si une organisation prévoit un test dans ADAMS, le système peut déjà indiquer les noms et les sports des athlètes, etc. de façon à ce que les tests aient lieu. Le plus clair des informations collectées sur un formulaire antidopage est diffusé de façon à accélérer le processus antidopage tout en évitant des erreurs. Ce qui accroît la confiance dans le processus antidopage au niveau des athlètes. Voilà le concept de ce système les principales fonctionnalités seront publiées à la fin de 2019. La première version portera sur l'utilisation d'un seul agent antidopage il n'y aura donc pas de synchronisation entre différents membres du personnel antidopage dans une grande manifestation des douzaines d'athlètes seront testés dans une situation unique. Nous essayons de mettre au point les bases en augmentant les fonctionnalités. Ceci sera disponible sur Android et OS de façon à ce que le coût de la tablette soit accessible pour toutes les organisations. Cet instrument fonctionnera en ligne et hors ligne, de façon à ce que ceux qui n'ont pas accès au Wifi puissent utiliser cet appareil. On aura également des signatures électroniques et comme l'application de localisation, ce système sera utilisable en plusieurs langues. Voilà ce qu'un athlète voit lorsqu'un contrôle de dopage lui est notifié. Ça attire leur attention sur la responsabilité de voir. Une solution électronique donne donc cette application aux athlètes dans leur langue respective. Les 20 langues d'ADAMS permettront d'informer les athlètes en ce qui concerne leurs droits et responsabilités. Cela augmente l'équité et aide à l'acceptation des procédures ultérieures. Et ici vous voyez ce qu'il faut faire avec les résumés des séances de tests et à droite vous avez les liens entre les applications centrales ou l'agent antidopage a accès à la localisation qui est importante pour les tests hors compétition. Ces informations sont à la disposition de l'agent de contrôle antidopage qui ainsi peut utiliser les informations plus à jour de façon à ce que les tests soient rendus aussi efficaces que possible.

Passons en revue notre approche en ce qui concerne les nouveaux modules d'ADAMS. Ici il s'agit d'une approche interactive. Pour tous ces modèles, nous ne nous attendons pas à ce que tout soit parfait. Nous intégrons dans ce processus un plan de rechange pour renforcer chaque module que nous publions. Un bon exemple est constitué par cette forme peu attrayante à savoir le formulaire antidopage d'ADAMS qui comporte beaucoup d'informations et beaucoup de détails. Il n'est pas intuitif pour les organisations antidopage. Nous avons collecté les opinions des organisations et mis au point une nouvelle version de ce formulaire que nous soumettons au test de différentes parties prenantes. Nous avons encore augmenté cette version de façon à avoir une dernière version tenant compte de tous les besoins. C'est là l'approche définitive que nous soumettons à un processus de développement.

Notre recherche sera efficace de façon à ce que nous ayons une nouvelle version sûre à 90%. Les nouveaux instruments que nous venons de vous montrer seront très utiles pour les organisations antidopage et nous attendons les réactions dans les mois à venir. Encore une fois ces informations sont très importantes pour pouvoir faire mieux notre travail en matière d'utilisation d'un instrument plus efficace. Ce sont là d'autres exemples d'autre tableau de bord, de façon à donner aux organisations les matrices essentielles importantes.

Nous avons mené des enquêtes au niveau des différents laboratoires des membres pour comprendre leurs besoins. Nous allons donc établir un système de connectivité une interface IPA entre les laboratoires qui souhaitent utiliser ce système et ADAMS, de façon à améliorer le transfert des données, la rapidité des transferts des données entre ADAMS et LIMS et les

organisations antidopage. De façon à ce que les données soient transmises en toute sécurité avec un minimum d'erreurs. Pour vous donner une idée des phases suivantes, j'ai fait mention de quelques-uns des modules qui sont développés dans le contexte ADAMS. Mais y en aura d'autres le passeport biologique, la gestion des résultats, et j'en passe. Nous essayons de prioriser ces modèles tout comme la localisation des athlètes qui implique un nombre très élevé d'utilisateurs. Et grâce à ce processus de développement, nous tirons des enseignements qui nous aideront à nous engager avec les usagers et tous ceux qui sont susceptibles d'utiliser cette matrice. Nous avons également une plateforme de développeur de façon à ce que les organisations antidopage puissent commencer à profiter d'ADAMS en connectant leurs données à ADAMS.

Les objectifs étant d'avoir toutes les informations antidopage dans un système de façon à pouvoir partager les informations. Nous savons qu'il y a d'autres systèmes, mais il est bon que nous puissions disposer de ces informations dans ADAMS. Voilà le résumé de ce que nous avons fait depuis un an et demi. Nous attendons les réactions des athlètes et des organisations antidopage lorsqu'ils verront ces modules dans les semaines à venir. Je reste bien sûr à votre disposition.

LE PRÉSIDENT: Pour autant que je puisse en juger, vous n'aviez même pas de notes sous les yeux.

MME. HOFSTAD HELLELAND: Merci Monsieur le Président. C'est plutôt un commentaire. Je voudrais vous remercier pour la magnifique présentation qui m'encourage aux vues des progrès que vous êtes en train de faire sur ADAMS, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité de ce système. Nous avons consacré beaucoup d'argent au fil des années au développement d'ADAMS, mais un tel système centralisé ne saurait être sous-estimé. Je pense pour ma part que les développements récents rendront la vie des athlètes beaucoup plus facile. J'ai également parlé avec certains OBL au cours des mois écoulés, notamment les commentaires reçus par ceux qui participent au processus de développement paraissent être extrêmement encourageants. La demande d'un système sans papiers continue d'augmenter au fur et à mesure de nos conversations et ADAMS fait en sorte qu'on utilise ces applications. Et cette application qui nous est présentée est très impressionnante et cette application est déjà disponible en 20 langues. Ce nouveau système pourra donc couvrir à peu près tous les athlètes du monde. Donc un grand merci voilà donc une présentation des plus impressionnantes.

LE PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres commentaires ou questions à poser? Emma, je suis heureux de vous entendre. Merci.

MME. TERHO: De cette excellente présentation et de la vidéo, mes commentaires sont identiques à l'intervention précédente. Je n'ai pas testé cette application, mais j'ai l'impression qu'il s'agira d'une excellente application. Ceci est important puisqu'il s'agit d'un sujet qui fait partie de la vie quotidienne des athlètes. Cela leur facilitera la vie et je crois que c'est là une amélioration pratique et importante. Les phases suivantes paraissent magnifiques, tout ceci sera testé auprès d'un grand nombre d'athlètes. Il est important de promouvoir cette application via les ONAD de façon à ce que la majorité des athlètes puissent prendre conscience de l'existence de ce magnifique instrument.

LE PRÉSIDENT: Merci. Y a-t-il d'autres interventions? Olivier.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL: Deux remarques, merci, Stuart, merci à toute l'équipe ADAMS. Je pense pour ma part que je puis rassurer Gabriel en ce sens que nous pouvons absorber des fonds, aucun problème, puisqu'il s'agit ici d'une opération onéreuse, mais qui vaut la peine. Comme Francesco l'a dit dans son rapport nous avons dans cette année-ci augmenté nos dépenses étant donné que nous avons fait progresser certains projets nous en avons la capacité c'était une priorité. Un autre élément important dont vous avez fait mention, c'est de mettre sous un même chapeau tous ces éléments de sécurité. La sécurité doit être renforcée de façon à ce que les données soient dûment protégées. Tous ces éléments sont extrêmement encourageants et seront au moins tenus. En tant que gardien des fonds sachez qu'il y aura des nouveaux projets, chaque année on me présente des nouvelles idées et certaines sont excellentes et je pense qu'il y a beaucoup d'éléments prometteurs qui nous attendent. Merci.

LE PRÉSIDENT: Merci pour un excellent travail à tous égards. Nous poursuivons entre les points 14 et 20, nous n'avons pas à entendre de rapports. Ces rapports figurent dans votre documentation et si vous avez des questions, le directeur responsable vous répondra.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur ADAMS.

14. Communications

LE PRÉSIDENT: Nous avons le chapitre 14, Communications. Est-ce que vous avez des questions?

M. POUND: Mon commentaire ne s'adresse à personne en particulier, nous avons bénéficié d'articles très négatifs dans la presse au cours de ces dernières semaines et mois. Ainsi, nous aurions dû avoir un plan après l'annonce aux Seychelles. Nous avons fait beaucoup de chemins depuis, et il semblerait que nous cherchions à cacher des faits chaque fois que nous prenons une décision. Je pense donc que nous avons un plan de communication anticipatif pour prévoir des manifestations importantes pour éviter de nous retrouver piégés dans un cycle négatif et j'espère que nous serons en mesure de mettre au point un système de communication tactique de façon à récupérer le terrain que nous avons pu perdre depuis.

LE PRÉSIDENT: Autres commentaires en matière de communication? Avez-vous un commentaire?

MME. MACLEAN: Merci, merci Dick, je suis d'accord avec vous. Nous avons une série de fuites dans le contexte du plan à élaborer, donc je note vos conseils pour ce qui est des communications tactiques pour récupérer du terrain. Nous avons cherché à récupérer du terrain, nous avons procédé à toute une série de couvertures négatives. Nous avons connu une époque difficile pour faire passer des messages positifs, mais nous allons conformément à votre conseil continuer à essayer.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les Communications.

15. Relations avec les ONAD/ORAD

LE PRÉSIDENT: Point 15. Relation ONAD et agences antidopage régionales. Avez-vous des questions? Pas de questions merci nous poursuivons.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les relations avec les ONAD et ORAD.

16. Relations gouvernementales

LE PRÉSIDENT: René Bouchard est là, est-ce que vous avez des questions en ce qui concerne les relations au niveau des gouvernements?

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les relations gouvernementales.

17. Relation avec les fédérations internationales

LE PRÉSIDENT: Ceci relève de notre bureau de Lausanne, notre nouveau directeur qui gère le bureau de Lausanne depuis le mois d'août. Il s'est bien implanté à Lausanne à la suite des efforts qu'il a faits en notre nom. Par exemple au niveau de la réunion des EOC. Avez-vous des questions à adresser à Sébastien?

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les relations avec les fédérations internationales.

18. Standards et harmonisation

LE PRÉSIDENT: Est-ce que vous avez des questions à poser sur cette rubrique-là? Très bien.

DÉCISION

Il est pris note du rapport Standards et harmonisation.

19. Bureaux régionaux

19.1 Europe/Relations fédérations internationales – Lausanne

LE PRÉSIDENT : Bureaux régionaux. Lausanne relève de la compétence de Sébastien, Rodney nous vient de Cape Town, nous avons Maria José à Montevideo et Kazu à Tokyo. si vous avez des questions à poser aux responsables de ces bureaux régionaux. Ils vous répondront avec plaisir. Beaucoup de travail mené à bien par ces personnes que je viens de mentionner.

DÉCISION

Il est pris note des activités du bureau régional de Lausanne.

19.2 Bureau régional africain – Le Cap

DÉCISION

Il est pris note des activités du bureau régional du Cap.

19.3 Bureau régional d'Amérique latine – Montevideo

DÉCISION

Il est pris note des activités du bureau régional de Montevideo.

19.4 Bureau régional d'Asie/d'Océanie – Tokyo

DÉCISION

Il est pris note des activités du bureau régional de Tokyo.

LE PRÉSIDENT: Puisqu'il n'y a pas de questions, nous vous remercions de vos rapports, nous sommes certains que votre travail est vivement apprécié.

20. Divers/prochaines réunions

LE PRÉSIDENT: Ceci nous mène vers la fin de notre réunion. Y a-t-il d'autres points à soulever au point Divers? Très bien merci beaucoup pour cette longue journée que nous menons au bout avec succès. Avant d'exprimer mes remerciements aux personnes que nous devons remercier, voyons les dates futures. Montréal 15 et 16 mai 2019, nous irons à Tokyo au mois de septembre avec notre Comité exécutif, cette réunion est sujette à l'approbation de la liste des substances interdites qui devrait être prête au mois de septembre de façon à être publiée en janvier de l'année suivante. En novembre nous aurons la Conférence mondiale sur le dopage en sport. Et je suis certain que vous serez tous présents. Pour 2020 nous avons des dates arrêtées pour Montréal, nous aurons j'espère une salle suffisamment grande pour nous accueillir dans de bonnes conditions. Nous avons un hôte pour la réunion de septembre, mais si pour 2020, si quelqu'un se sent extrêmement généreux, allez donc voir Olivier qui sera ravi de parler avec vous.

En notre nom à tous, je voudrais maintenant remercier nos interprètes dans leurs cabines et remercier également les fournisseurs audiovisuels et leur personnel qui nous ont permis de voyager de Bakou à Zurich à Colorado Spring. À tous un très grand merci, vous avez fait un travail magnifique. Je voudrais également remercier toutes les personnes de Bakou et d'Azerbaïdjan pour leur aide très généreuse en vue de cette réunion, je vous promets que cette aide a été des plus

généreuses. Merci également pour la chaleur de l'accueil, l'efficacité et l'hospitalité dont nous avons bénéficié, outre une circulation difficile hier soir, tout a été absolument parfait. Nous allons bien entendu envoyer une lettre au ministre responsable pour les féliciter de tout ce qui a été fait. À vous et à votre personnel Olivier un grand merci pour tout ce que vous avez fait pour organiser cette réunion, voilà une organisation des plus efficaces. Voyez le volume de travail que nous avons abattu aujourd'hui. Mais tous les matins lorsque vous voyez ces documents qui sont critiqués de la part de personnes qui devraient être mieux au courant si vous rencontrez quelques d'entre eux, dites-leur donc à quel point l'AMA et leur personnel sont excellents. Je vous souhaite un bon voyage de retour et je vous reverrai à Montréal.

DÉCISION

Comité exécutif – 15 mai 2019, Montréal, Canada;
Conseil de fondation – 16 mai 2019, Montréal, Canada;
Comité exécutif – 23 septembre 2019, Tokyo, Japon;
Comité exécutif – 4 novembre 2019, Katowice, Pologne;
Conférence mondiale sur le dopage dans le sport –
5-7 novembre 2019, Katowice, Pologne;
Conseil de fondation – 7 novembre 2019, Katowice, Pologne.

La séance est levée à 16 h 50.

POUR APPROBATION

SIR CRAIG REEDIE
PRÉSIDENT DE L'AMA